



**Département Évaluation des Politiques Sociales**

**Indicateurs d'alerte sur la pauvreté et l'exclusion :**

**Repérage des sources statistiques  
et propositions d'indicateurs**

Isa ALDEGHI

Avec la collaboration de Pauline Jauneau et de Christine Olm

**Juillet 2009**

## Sommaire

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA CAMPAGNE D'ENTRETIENS AUPRÈS DES ACTEURS</b>	<b>9</b>
<b>1/ LES RÉACTIONS DES PERSONNES INTERROGÉES SUR L'IDÉE MÊME D'UN TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS D'ALERTE</b>	<b>9</b>
1.1 <i>Une adhésion de principe...</i>	9
1.2 <i>... accompagnée d'inquiétude</i>	10
<b>2/ LES ACTEURS PUBLICS ET PARAPUBLICS</b>	<b>10</b>
2.1 <i>Les informations recueillies ou traitées par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques</i>	10
2.2 <i>La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie</i>	13
2.3 <i>Les données de l'Education nationale</i>	13
2.4 <i>L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme</i>	15
2.5 <i>Le fonds CMU</i>	15
2.6 <i>Les données du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer</i> <i>16</i>	
2.7 <i>La DARES et le Pôle Emploi</i>	17
2.8 <i>L'enquête Besoins en Main d'Œuvre</i>	18
2.9 <i>La Caisse Nationale d'Allocations Familiales</i>	19
2.10 <i>L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques</i>	19

2.11	<i>Les données du secrétariat des commissions de surendettement</i>	20
2.12	<i>Les données du Ministère de la Justice</i>	21
2.13	<i>Les données sur les expulsions du Ministère de l'intérieur</i>	22
2.14	<i>Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées</i>	22
2.15	<i>Le système d'information géographique du Conseil Interministériel de la Ville</i>	23
2.16	<i>Le pôle solidarité d'EDF</i>	23
2.17	<i>L'Observatoire de la Vie Etudiante</i>	23
2.18	<i>Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires</i>	24
2.19	<i>L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies</i>	24
<b>3/</b>	<b>LES ACTEURS ASSOCIATIFS</b>	<b>24</b>
3.1	<i>L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)</i>	24
3.2	<i>Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé</i>	25
3.3	<i>Médecins du Monde</i>	26
3.4	<i>Le Secours populaire français</i>	27
3.5	<i>Le Secours Catholique</i>	28
3.6	<i>L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux</i>	30
3.7	<i>La fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, Emmaüs France et l'Association Emmaüs</i>	30
3.8	<i>La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale -</i>	32
3.9	<i>Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement</i>	35
3.10	<i>Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage</i>	35
3.11	<i>ATD Quart Monde</i>	36
3.12	<i>Aux Captifs la Libération</i>	37
3.13	<i>Enquête CRÉDOC-ARCEEP sur la fracture numérique</i>	37

<b>DEUXIÈME PARTIE : LES INDICATEURS ENVISAGEABLES</b>	<b>38</b>
<b>1/ DOMAINE : LES DIFFICULTÉS MONÉTAIRES DES MÉNAGES</b>	<b>38</b>
1.1 <i>Les données de la Banque de France</i>	38
1.2 <i>Les données du Secours catholique</i>	39
1.3 <i>L'INSEE, dispositif d'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages</i>	41
1.4 <i>EDF, pôle solidarité</i>	41
<b>2/ LES DONNÉES D'ACTION SOCIALE</b>	<b>42</b>
2.1 <i>L'action sociale des Conseils généraux (via les enquêtes de la DREES)</i>	43
2.2 <i>La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie</i>	44
2.3 <i>Le fonds d'aide aux jeunes</i>	44
<b>3/ LE LOGEMENT</b>	<b>45</b>
3.1 <i>L'observatoire national du 115 (mis en place par la FNARS)</i>	45
3.2 <i>Les données du FSL</i>	46
3.3 <i>Les procédures d'expulsions</i>	48
3.4 <i>Le suivi de la loi sur le Droit au Logement Opposable</i>	49
3.5 <i>Le Recensement de la Population : la population hors logement ordinaire</i>	50
<b>4/ EMPLOI</b>	<b>50</b>
<b>5/ SANTÉ</b>	<b>51</b>
5.1 <i>Accès au droit : fonds CMU</i>	51
5.2 <i>Drogue, alcool</i>	52
5.3 <i>Les personnes reçues par Médecins du Monde-Mission France</i>	53
<b>6/ CULTURE</b>	<b>54</b>
6.1 <i>Illettrisme</i>	54
6.2 <i>Accès aux nouvelles technologies de l'information</i>	55

<b>7/</b>	<b>JUSTICE : ACCÈS À L'AIDE JURIDICTIONNELLE</b>	<b>56</b>
<b>8/</b>	<b>LA PART DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE INSCRITS À LA CANTINE</b>	<b>57</b>
<b>CONCLUSION</b>		<b>58</b>
<b>1/</b>	<b>PROPOSITION SYNTHÉTIQUE D'INDICATEURS D'ALERTE</b>	<b>59</b>
<b>2/</b>	<b>LES ÉLÉMENTS À FAIRE ÉVOLUER</b>	<b>61</b>
<b>ANNEXES</b>		<b>62</b>
<b>1/</b>	<b>LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES</b>	<b>62</b>
1.1	<i>Pôle administration publique et secteur para-public</i>	62
1.2	<i>Pôle associatif</i>	64
<b>2/</b>	<b>GUIDE ENTRETIEN</b>	<b>66</b>
<b>3/</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>67</b>
<b>4/</b>	<b>DICTIONNAIRE DES SIGLES</b>	<b>68</b>

## Liste des figures

Figure 1 Les difficultés monétaires – indicateurs de surendettement et d'incidents de remboursement .....	39
Figure 2 Les difficultés monétaires – Le public reçu par le Secours Catholique.....	40
Figure 3 Les difficultés monétaires – Les clients bénéficiant du tarif première nécessité.....	42
Figure 4 Les bénéficiaires de l'action sociale – Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale..	43
Figure 5 Les jeunes aidés par le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) .....	45
Figure 6 Logement – les ménages aidés par le FSL .....	47
Figure 7 Logement – Des décisions d'expulsion aux expulsions effectives .....	48
Figure 8 Logement – Les recours au titre du Droit au logement opposable (DALO) .....	49
Figure 9 Emploi – Les intentions de recrutement des employeurs .....	51
Figure 10 Santé – Accès au droit – Effectifs couverts par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) .....	51
Figure 11 Santé – Dépendance – Jeunes consommateurs réguliers d'alcool et de cannabis .....	52
Figure 12 Santé – Dépendance – Interpellations liés à l'usage d'alcool et de drogues.....	53
Figure 13 Santé – Public reçu aux permanences françaises de Médecins du Monde .....	54
Figure 14 Culture – illettrisme chez les jeunes .....	55
Figure 15 Culture – Fracture numérique .....	55
Figure 16 Accès à la justice – aide juridictionnelle (AJ).....	56

## Introduction

Depuis sa création suite à la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a pour vocation de « rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi qu'aux politiques menées en ce domaine » (article 153 de ce texte de loi). Parmi ses missions figure la contribution au développement de la connaissance dans les domaines où l'information est lacunaire.

Actuellement, l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale fonde son observation sur un tableau de bord constitué de onze indicateurs de référence, complétés par des indicateurs « avancés ». Ces indicateurs permettent d'établir un premier diagnostic des situations de pauvreté, d'exclusion sociale, d'inégalités... L'ONPES complète l'observation statistiques des phénomènes, par des travaux spécifiques menés chaque année et qui permettent soit d'approfondir les thèmes traités par ces indicateurs, soit de rendre compte de certaines dimensions de la pauvreté, mal appréhendées par les données statistiques déjà existantes.

La réflexion sur les indicateurs permettant de suivre les questions de pauvreté et d'exclusion a également été menée dans le cadre des Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale (PNAI). Tous les trois ans, les Etats membres de l'Union Européenne présentent leur Plan national d'action les Etats membres à la Commission européenne dans le cadre d'un Rapport sur les stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale. Chacun de ces plans d'action était accompagné d'une série d'indicateurs<sup>1</sup>. La DGAS et la DREES ont eu une part active dans la construction des indicateurs de suivi de ces plans. Dans les années récentes, le CNIS s'est emparé de cette question des outils de mesure des inégalités, tant dans le domaine des niveaux de vie<sup>2</sup> que de l'emploi, du chômage et de la précarité<sup>3</sup>.

L'objectif de réduction des effectifs de population concernée par la pauvreté fait partie de la lettre de mission du Haut Commissaire aux Solidarités Actives Contre la Pauvreté<sup>4</sup>. La définition de la série d'indicateurs visant à suivre cet objectif dans le temps a été débattue dans un groupe de travail, composé de représentants de plusieurs services de l'Etat, de l'ONPES et de membres du Conseil National de Lutte contre les Exclusions. Les réunions de ce groupe de travail, qui faisaient suite à d'autres travaux menés les mois précédents, ont abouti à un tableau de bord qui a fait

---

<sup>1</sup> Voir par exemple Brou Adgé : *Plan national d'action pour l'inclusion sociale – annexe statistique*, DREES, sous-direction « observation de la solidarité », bureau « lutte contre l'exclusion ». 2005

<sup>2</sup> Jacques Freyssinet (Président), Pascal Chevallier et Michel Dollé (rapporteurs) : *Niveaux de vie et inégalités sociales*. Rapport du CNIS n°103. Mars 2007.

<sup>3</sup> Jean-Baptiste de Foucauld (Président), Marie Reynaud et Michel Cézard (rapporteurs) : *Emploi, chômage et précarité – Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir*. Rapport du CNIS n°108. Septembre 2008.

<sup>4</sup> La lettre de mission est sur le site de l'Elysée à l'adresse suivante :

[http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/lettre\\_de\\_mission\\_adressee\\_a\\_martin\\_hirsch\\_haut\\_commissaire\\_aupres\\_du\\_premier\\_ministre\\_aux\\_solidarites\\_actives\\_contre\\_la\\_pauvrete.79041.html](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/lettre_de_mission_adressee_a_martin_hirsch_haut_commissaire_aupres_du_premier_ministre_aux_solidarites_actives_contre_la_pauvrete.79041.html)

l'objet de discussions avec des membres d'associations de lutte contre la pauvreté<sup>5</sup>. Un décret du 20 mai 2009 relatif à la mesure de la pauvreté donne en annexe la liste des 29 indicateurs retenus. Le service économique des études du Sénat a publié en juin 2008 un document très complet sur les méthodes de construction des indicateurs servant à mesurer la pauvreté et l'exclusion<sup>6</sup>.

Le contexte actuel mondial de crise économique rend encore plus pertinent l'interrogation récurrente sur la possibilité de suivre de façon réactive les évolutions dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion afin d'apporter des éléments d'adaptation des politiques sociales aux situations nouvelles.

Ce rapport rend compte de l'étude du CRÉDOC sur « Les indicateurs d'alerte, repérage des sources statistiques ». Elle étudie la faisabilité de la mise en place d'un tableau de bord fondé sur les sources statistiques existantes, et permettant d'analyser les phénomènes émergents. Elle vise à faire le point sur les sources disponibles qui permettraient de mesurer les phénomènes nouveaux dans le champ de la pauvreté à partir de sources statistiques déjà existantes, ainsi que sur les domaines dans lesquels l'information semble inexistante ou non mobilisable.

Il est également rendu compte dans ce rapport des cas où les sources de données ne sont pas disponibles, avec, quand cela est envisageable, des suggestions pour améliorer le système d'information.

Une fois les sources possibles d'information identifiées, les conditions de mobilisation de ces sources sont étudiées pour aboutir à des suggestions d'indicateurs d'alerte. A chaque fois, les questions suivantes ont été posées :

- Quel délai minimum se produit entre le moment de l'observation et la disponibilité des données.
- Quel est le rythme de renouvellement des données (annuel ou infra-annuel).
- A quelle échelle territoriale les données sont disponibles (national, régional, départemental, ou à d'autres échelles...).
- Peut-on décliner les phénomènes par sous-population (par tranches d'âge, par configuration familiale, par situation vis-à-vis de l'emploi...) et si oui, quelles sont les catégories d'analyse disponibles par sous-population.
- Enfin, quelle interprétation peut-on faire de chaque indicateur.

Une première série d'indicateurs ont été renseignés au niveau national, avec à chaque fois que c'était possible plusieurs années d'évolution.

---

<sup>5</sup> Didier Gélot et Emmanuelle Nauze-Fichet. « Pauvreté et exclusion dans les années 2000 : analyse d'un tableau de bord ». *Regards sur l'actualité* n° 345 (numéro spécial sur le Grenelle de l'Insertion). La Documentation française. Novembre 2008.

<sup>6</sup> « La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale : quels indicateurs ». Les documents de travail du sénat, série Etudes économiques. juin 2008. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/eco/ec01/ec011.pdf>

## Première partie : la campagne d'entretiens auprès des acteurs

La campagne d'entretiens auprès des acteurs pour explorer les sources statistiques possibles pour trouver des indicateurs d'alerte nouveaux a été menée entre décembre 2008 et février 2009. La majorité des entretiens ont eu lieu par téléphone, les autres en face à face. Les acteurs qui ont été contactés sont impliqués dans deux grands types d'organisme :

- Les ministères et organismes parapublics
- Les grandes associations nationales qui œuvrent dans le domaine de la précarité et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

On trouvera en annexe la liste des personnes interviewées lors de cette campagne d'entretiens ainsi que le guide d'entretien.

### **1/ Les réactions des personnes interrogées sur l'idée même d'un tableau de bord des indicateurs d'alerte**

Pour résumer les réactions des personnes interrogées à la perspective de la mise en place d'un tableau de bord d'indicateurs d'alerte, ce projet soulève un intérêt certain. D'ailleurs plusieurs institutions, soit au sein des ministères, soit dans les grandes associations, sont en train de réfléchir à la mise en place d'un système de suivi en temps réel ou presque, de dispositifs centralisés d'information qui soient en mesure d'apporter des instruments de connaissance du public et des actions menées dans leur domaine d'intervention.

#### **1.1 Une adhésion de principe...**

Les raisons qui soulèvent l'intérêt pour le projet de tableau de bord des indicateurs sont les suivantes :

- ★ Un consensus émerge pour déplorer le manque de données à court terme, susceptibles de rendre compte des changements en cas d'évolution de la conjoncture.
- ★ Une vraie demande existe pour la disposition d'analyses déclinables à un niveau local, les réponses à apporter à l'échelle locale semblant plus efficaces quand elles sont adaptées à la réalité des territoires.
- ★ Un tel outil permettrait de tenir compte d'une connaissance réactualisée pour réajuster plus rapidement les politiques publiques en les adaptant aux besoins nouveaux en matière de lutte contre la pauvreté.

## **1.2 ... accompagnée d'inquiétude**

Cette adhésion au projet est toutefois tempérée par des inquiétudes :

- ★ Les données nécessaires à l'établissement d'un tel tableau de bord sont-elles disponibles dans un délai de temps suffisamment court pour justifier le qualificatif d'indicateurs d'alerte ?
- ★ Une certaine confusion règne dans les esprits pour comprendre la différence entre ce projet précis et toute la concertation récente qui a eu lieu entre administrations publiques et secteur associatif sur les outils de mesure de l'objectif de réduction de la pauvreté. La crainte de faire double emploi est réelle, non seulement par rapport à ces outils de mesure, mais par rapport à d'autres séries d'indicateurs (comme ceux déjà suivis par l'ONPES).
- ★ Ce tableau de bord sera légitime, d'après divers interlocuteurs, s'il est fait par un organisme indépendant tel que l'ONPES, et s'il est accompagné de moyens humains suffisants pour réaliser un suivi dans le temps et des analyses des résultats. Plusieurs des personnes interviewées, tant du côté de l'administration publique que des associations, ont posé des questions sur l'ancrage institutionnel et les moyens d'un tel tableau de bord. La pérennité de l'exercice semble nécessaire, afin de suivre les évolutions.
- ★ Même si la plupart des acteurs s'accordent sur l'intérêt de disposer de mesures objectives des situations pour réfléchir aux politiques publiques et à leur évaluation, un malaise apparaît chez certains interlocuteurs qui se demandent si la mise en place d'indicateurs ne risque pas de se traduire par des délais supplémentaires avant d'adopter des politiques concrètes visant à agir sur les situations. C'est la crainte de légitimer une observation se substituant à l'action (suivant l'adage : « pour enterrer un problème, créons une commission »).
- ★ La vision de réponse à l'urgence est critiquée par quelques interlocuteurs, particulièrement dans le pôle des associations caritatives, qui préféreraient des actions de fond et des solutions à plus long terme.

La réussite du projet supposera de répondre à ces inquiétudes.

## **2/ Les acteurs publics et parapublics**

### **2.1 Les informations recueillies ou traitées par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques**

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) est un service du Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, du Ministère de la Santé et des Sports et du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique. La DREES a un rôle important dans la réalisation d'enquêtes et l'analyse de

données dans le domaine social au sens large. Plusieurs des enquêtes qu'elle traite seraient susceptibles d'être intégrées dans un tableau de bord des indicateurs d'alerte.

### 2.1.1 Les enquêtes annuelles sur les aides sociales des Conseils Généraux

A la DREES, le Pôle aide sociale des départements, dirigé par Elise Clément, réalise des enquêtes annuelles sur les bénéficiaires de l'aide sociale départementale. Ces enquêtes sont généralement lancées au mois d'avril de l'année N+1, les questionnaires étant en principe retournés pour le mois de juin. Les résultats provisoires sont alors disponibles en fin d'année<sup>7</sup>. Il peut arriver que quelques Départements n'aient pas encore répondu à cette date. Ces enquêtes portent sur les bénéficiaires :

- ★ De l'aide sociale à l'enfance (nombre de familles et nombre d'enfants concernés)
- ★ Des personnes âgées (avec une distinction selon que l'aide est à domicile ou en établissement, et selon que la personne âgée est concernée ou non par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- ★ D'aides aux personnes handicapées (comme pour les personnes âgées, on sait s'il s'agit de personnes à domicile ou en établissement).

Les informations portent à la fois sur les sommes dépensées et sur le nombre de personnes aidées. Il est donc possible d'analyser ces résultats au niveau national et au niveau départemental (avec quelques non-réponses).

La limite de ces enquêtes provient de l'hétérogénéité des pratiques d'enregistrement des données d'un Département à l'autre. Il est à noter une tendance à l'amélioration de l'informatisation des données dans les Départements, on peut donc espérer à l'avenir des réponses plus rapides et plus exhaustives de la part des Conseils Généraux.

Les enquêtes de la DREES sur les actions sociales des Conseils généraux portent également sur les bénéficiaires du RMI. Toutefois, le système statistique de la CNAF permettant d'avoir des informations plus rapidement sur ces publics, nous n'avons pas repris ici ces données.

### 2.1.2 Les données des Fonds de Solidarité Logement

Le bilan de l'activité des Fonds de Solidarité pour Logement (FSL) est réalisé par le Ministère du Logement qui envoie des questionnaires dans tous les Conseils Généraux. La dernière enquête a été exploitée par Eric Renard de la DREES (bureau de lutte contre l'exclusion)<sup>8</sup>. Comme dans le cas des enquêtes sur l'action sociale des Départements, quelques Conseils généraux ne renvoient pas

---

<sup>7</sup> Elise Clément : « Les dépenses d'aide sociale départementale en 2007 », *Etudes et Résultats* n°682, DREES, mars 2009.

<sup>8</sup> Eric Renard : « Les fonds de solidarité pour le logement : l'aide des départements au logement des personnes défavorisées », *Etudes et Résultats* n°670, DREES, novembre 2008.

le questionnaire rempli, ou ne renseignent pas certaines informations. Des procédures de redressement sont alors utilisées pour reconstituer les données nationales. Pour la même raison que celle évoquée pour le bilan des actions sociales des Départements, on peut espérer à l'avenir une amélioration du taux de répondants avec la tendance à la généralisation de l'informatisation des dossiers.

Les données sur le FSL permettent de connaître non seulement les effectifs des ménages aidés, mais la nature des aides (à l'accès au logement, au maintien dans les lieux, et dans ce dernier cas on sait si l'aide porte sur des problèmes de loyer ou d'impayés de fluides). Quelques éléments de description des ménages aidés sont détaillés (âge, situation familiale).

### *2.1.3 Le fonds d'aide aux jeunes*

Les fonds d'aide aux jeunes sont financés et pilotés par les Conseils Généraux, la gestion du dispositif étant assurée par les Missions Locales. La décentralisation en 2005 s'est traduite par une coupure dans les publications concernant ce dispositif, les dernières données publiées portent sur 2004. Depuis 2007 un nouveau dispositif d'enquête a été mis en place par la DREES. C'est également Eric Renard qui traite la dernière enquête. Le questionnaire est envoyé à la mi-janvier, les remontées sont plus rapides et plus complètes que dans le cas du FSL. Les résultats des enquêtes depuis la décentralisation ne sont pas encore publiés.

Comme pour le FSL, on connaît non seulement le nombre de bénéficiaires mais également la destination des aides (alimentaire ou non), et quelques éléments de profil des personnes aidées (sexe, situation par rapport à l'emploi et par rapport au logement).

Comme pour les autres enquêtes de la DREES, on peut disposer des résultats à la fois à une échelle nationale et à un niveau départemental (avec quelques données manquantes).

### *2.1.4 Les pistes n'ayant pas abouti*

Le site de l'Association des Départements de France (ADF) évoque les actions sociales des Conseils généraux mais ne présente pas de résultats statistiques. Estelle Clément, qui est en contact avec l'ADF, a pu confirmer qu'actuellement cette structure ne produit pas de statistiques sociales sur l'action des Conseils Généraux.

Marie-Thérèse Espinasse, qui travaille à la Mission Animation régionale et locale de la DREES, a pu nous confirmer que les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) et les Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), depuis la décentralisation, n'étaient plus producteurs de statistiques sur l'action sociale.

Michèle Mansuy, au sein de la sous-direction de l'observation et de la solidarité de la DREES, est chargée de mission sur les relations partenariales entre les Conseils Généraux et la DREES. Elle est co-rapporteur (avec Philippe Gauthier du Conseil général de la Loire), d'un groupe de travail du CNIS sur les indicateurs sociaux départementaux. Le but de ce groupe de travail est de réfléchir à la mise en place d'indicateurs de l'action sociale qui rendent compte à la fois des besoins de la

population et des prises en charge de ces besoins par les politiques sociales au niveau des Départements. Quatre principaux publics sont ciblés :

- \* Personnes âgées dépendantes ou en risque de dépendance
- \* Enfance et jeunesse en danger
- \* Bénéficiaires de minima sociaux et personnes en cours d'insertion
- \* Public handicapé<sup>9</sup>.

L'exercice vise à sélectionner les indicateurs pertinents disponibles et à faire des propositions pour combler les lacunes actuelles du système d'information. Le groupe du CNIS a commencé à se réunir en décembre 2008. Les travaux doivent être terminés en novembre 2009.

Les résultats du groupe de travail pourront contribuer à terme à faire évoluer les systèmes d'information des Conseils généraux. Cette évolution peut se révéler directement productive pour alimenter un tableau de bord des indicateurs d'alerte.

## **2.2 La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie**

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est en train de développer le système d'information sur les deux grands publics concernés par ses actions :

- \* Les personnes handicapées
- \* Les personnes âgées concernées par l'allocation personnalisée d'autonomie.

A la fin de l'année 2009, ce système d'information devrait être en place dans toutes les Maisons Départementales du Handicap (MDH) permettant des remontées mensuelles sur le nombre de reconnaissances de la qualité de travailleurs handicapés par les MDH, sur les allocations adultes handicapés, sur les aides accordées par les MDH. A terme une base de données par individu permettra de produire des statistiques (par sexe, par âge...).

La loi sur le cinquième risque (le risque dépendance) est en discussion et aboutira à un système analogue d'informations sur les bénéficiaires des prestations pour l'autonomie.

## **2.3 Les données de l'Education nationale**

Les données statistiques de l'Education Nationale les plus couramment utilisées portent sur les effectifs d'élèves de différents cycles d'enseignement, sur la part des élèves ayant une année de retard ou plus à différents moments des cycles, sur les effectifs de jeunes quittant le système

---

<sup>9</sup> Cf. la lettre de mission de novembre 2008 du groupe de travail du CNIS « Indicateurs sociaux départementaux ».

scolaire sans diplôme ainsi que sur les taux de réussite aux examens ou sur les résultats des évaluations scolaires.

### 2.3.1 L'absentéisme scolaire

Dans le cadre d'un tableau de bord des indicateurs d'alerte, il semble intéressant de pouvoir suivre le problème du décrochage scolaire. On peut l'appréhender à partir de l'absentéisme. La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) mène des enquêtes, auprès d'un millier d'établissements publics du second degré, ainsi qu'auprès des inspections académiques, sur ce thème<sup>10</sup>. Notons qu'il s'est écoulé plus de deux ans entre la fin de l'année scolaire étudiée et la dernière publication de statistiques. Le taux d'absentéisme est défini par la part des élèves absents au moins 4 demi-journées dans le mois sans justificatif. Ce taux a été impacté dans les années récentes par l'existence de mouvements lycéens. Les établissements peuvent avoir des pratiques différentes dans la prise en compte des absences non justifiées. Une part importante des établissements ne déclarent aucun élève absent, ce qui reflète parfois une non-participation à l'enquête plutôt qu'un taux nul d'élèves absents.

De l'avis de Cédric Afsa, chef du service statistique à la DEPP, les statistiques produites semblent encore fragiles. C'est pourquoi elles n'ont pas été retenues pour l'instant dans les indicateurs potentiels d'alerte. Un groupe de travail au sein du Ministère se penche sur ce sujet sensible pour améliorer les remontées des académies. On peut donc penser que l'information sur ce sujet est amenée à l'avenir à s'améliorer.

### 2.3.2 L'évolution des taux d'élèves mangeant à la cantine dans le secondaire

On peut penser que les familles confrontées à une baisse de leur budget peuvent renoncer à inscrire leurs enfants à la cantine. D'où l'intérêt de suivre la part des demi-pensionnaires dans les établissements scolaires. Il semble pertinent de se concentrer plutôt sur les années de collège. En primaire, de nombreuses municipalités ont mis en place des tarifs différents selon le quotient familial, ce qui est nettement plus rare dans le secondaire. Au niveau du lycée, la désertion de la cantine peut s'expliquer par un désir d'autonomie pour les grands adolescents dont certains utilisent le budget cantine pour manger à l'extérieur.

La base élèves de l'Éducation nationale enregistre le statut de l'élève (externe, demi-pensionnaire ou interne) au moment de la rentrée. Cette information n'est pas remise à jour en cas de radiation de la cantine. Pour les élèves du secondaire, on dispose de l'information sur le niveau social des familles, en particulier on peut savoir si les élèves proviennent d'un milieu d'ouvriers ou encore d'inactifs. L'intérêt de ces indicateurs réside surtout dans leur suivi dans le temps.

---

<sup>10</sup> Sophie Cristofeli et Alexia Stefanou : « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2006-2007 », *Note d'information* n°09-18, juin 2009, Ministère de l'Éducation nationale. La publication précédente sur ce thème, portant sur l'année scolaire 2005-2006, datait de mai 2007.

## **2.4 L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme**

L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) vise à diffuser les bonnes pratiques pour lutter contre la mauvaise maîtrise de l'écrit en France métropolitaine et ultra-marine<sup>11</sup>. Jean-Pierre Jeantheau est le chargé de mission national responsable de la Mesure des statistiques. Deux principales sources d'information sont mobilisées par l'ANLCI pour connaître la part des personnes concernées par l'illettrisme. La plus complète est l'enquête Information et Vie Quotidienne réalisée sous forme de test en 2002 auprès de 2000 adultes, et reproduite sous sa forme plus complète auprès d'un échantillon de 13 000 logements entre 2004 et 2005. Cette enquête va être suivie par une opération internationale d'enquête lancée par l'OCDE et visant à évaluer tous les cinq ans les compétences en lecture et en écriture des adultes : le Program for International Assessment of Adult Competencies (PIAAC). Le terrain de la première vague d'interrogation, supervisé par l'INSEE, est programmé pour la période 2011-2012<sup>12</sup>.

L'autre source d'information sur l'illettrisme provient de la Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La JAPD s'est substitué en 1998 au Service National obligatoire et concerne tous les garçons et filles de nationalité française, qui doivent s'y rendre entre 16 et 18 ans. Lors de cette journée, organisée par le Ministère des Armées, les jeunes passent des tests d'évaluation visant à évaluer leur niveau de lecture du français. Le Ministère de l'Education nationale analyse annuellement les résultats de ces tests, et les chiffres sont repris systématiquement sur le site de l'ANLCI.

## **2.5 Le fonds CMU**

Le nombre de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) est publié par le fonds CMU. Ces chiffres sont déjà intégrés dans divers tableaux de bord, dont celui de l'ONPES. On rappelle toutefois son existence dans le cadre des indicateurs d'alerte, pour deux raisons :

- ★ il est possible de décliner les résultats à un niveau infra-national (la région dans tous les cas, le département dans 98% des cas).
- ★ Les données sont disponibles rapidement. Les premiers chiffres sont produits avec un écart de deux mois (par exemple fin mars pour le nombre de bénéficiaires fin janvier), le chiffre définitif (généralement supérieur de 2% aux chiffres provisoires) sortant 4 mois après (fin mai dans l'exemple précédent).

La CMU de base est attribuée à des personnes qui n'ont pas de droits ouverts à d'autres titres à la sécurité sociale, mais tous ne sont pas en difficulté. Une partie de ces bénéficiaires cotisent pour avoir accès à cette ouverture. L'indicateur à retenir est davantage celui du nombre de bénéficiaires de la CMU Complémentaire, qui est sous conditions de ressources. Il est à noter pour

---

<sup>11</sup> <http://www.anlci.fr/>

l'interprétation que les personnes ne demandent pas forcément la CMU complémentaire dès qu'elles sont éligibles. Certaines vont attendre d'être en nécessité de se soigner pour faire les démarches d'ouverture de droit à la CMU.

## **2.6 Les données du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer**

Le Ministère de l'Équipement a fusionné avec le Ministère de l'Écologie fin 2007. Les services statistiques sont en cours de réorganisation. Certains domaines semblent bien couverts en termes de suivi statistiques, d'autres moins. Une partie des enquêtes et des bases de données du Ministère sont renouvelées à un rythme trop peu soutenu pour être intégrées dans un tableau de bord des indicateurs d'alerte.

### *2.6.1 Les données du Fonds de Solidarité pour le Logement*

Cette enquête réalisée par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) est exploitée statistiquement par la DREES, elle a été abordée dans la partie ci-dessus consacrée à cet organisme.

### *2.6.2 Le suivi de la loi sur le Droit au Logement Opposable*

La loi sur le Droit au Logement Opposable (DALO) est récente, elle a été adoptée par le Parlement le 22 février 2007. Elle prévoit la mise en place d'outils de suivi de son application. Le système statistique est en train d'évoluer rapidement pour permettre ce suivi. Les associations et des représentants de l'État sont associés au comité de suivi. Hélène Sainte Marie est directrice de projet « mise en œuvre du droit au logement opposable » à la DHUP. Au cours de l'année 2009, les outils bureautiques de suivi des commissions de médiation départementales vont être généralisés, rendant possibles un suivi mensuel par département. Le délai de publication est rapide : trois semaines après la fin du mois, les données sont réactualisées.

### *2.6.3 Les pistes abandonnées*

Les Plans départementaux pour le logement des personnes défavorisées sont suivis au sein du Ministère par le Bureau des Politiques sociales du Logement. Ce bureau, dirigé par Catherine Wintgens, fait partie de la sous-direction des politiques de l'habitat. Les rapports annuels des départements font état des bonnes pratiques, ils ne comprennent pas de bilans chiffrés au niveau national. Les actions étant trop hétérogènes d'un département à l'autre et les outils standardisés de mesure de ces actions étant inexistant, un bilan chiffré n'est pas envisageable dans le court terme.

---

<sup>12</sup> Ce programme d'enquête a fait l'objet d'une présentation au CNIS le 31 mars 2009 : « Les enquêtes IVQ & PIAAC et la mesure des compétences des adultes », voir le document suivant : [http://www.cnis.fr/agenda/DIV/DIV\\_0225.pdf](http://www.cnis.fr/agenda/DIV/DIV_0225.pdf)

L'enquête Occupation du Parc Social permet de connaître l'offre de logements sociaux, la vacance, et le profil socio-économique des habitants des locaux occupés. Malgré tout l'intérêt de cette enquête, son rythme (elle est renouvelée tous les trois ans) ne permet pas de la retenir dans le cadre d'un tableau de bord des indicateurs d'alerte.

C'est pour une raison analogue qu'on ne retiendra pas le fichier FILOCOM (Fichier des LOGements par COMmunes). Ce fichier élaboré par la Direction Générale des Impôts (DGI) pour les besoins du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire ou MEEDDAT), reprend des variables du fichier de la taxe d'habitation (TH), du fichier foncier, du fichier des propriétaires (idem) et du fichier de l'impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP ou IR). Il n'est réactualisé que tous les deux ans.

Il ne semble pas encore possible d'intégrer des données sur la demande de logement social malgré la mise en place théorique d'un « numéro unique de la demande ». Marc Prévot et Philippe Schmit, Inspecteurs généraux de l'Équipement au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, viennent de publier un rapport sur ce sujet<sup>13</sup>. Marc Prévot que nous avons interviewé considère qu'aujourd'hui les statistiques ne sont pas fiables. D'un côté, les doubles comptes sont fréquents. Inversement de nombreux demandeurs de logements sociaux ne sont pas immatriculés comme tels, leur enregistrement n'étant fait qu'au moment où un logement va leur être accordé. Pour améliorer le système d'information, les deux auteurs de ce rapport proposent de passer du dossier de numéro unique à la demande unique de logement social. Aujourd'hui, si le dossier de numéro unique n'est pas rempli systématiquement, c'est parce que certains bailleurs sociaux le voient comme un travail supplémentaire, les informations qui leur sont nécessaires pour traiter les demandes n'y étant pas intégrées. Dans quelques années, quand le système d'information du numéro unique sera plus adapté aux besoins des bailleurs et par conséquent plus systématiquement renseigné, il sera envisageable d'intégrer ces indicateurs de pression sur le marché du logement social.

## **2.7 La DARES et le Pôle Emploi**

Les statistiques sur le marché du travail sont déjà largement intégrées aux différents tableaux de bord sociaux déjà existants. Les personnes qui ont été interviewées sur cette question sont Christel Colin pour la DARES, François Aventur et Danielle Gréco pour le Pôle Emploi.

Dans la perspective d'indicateurs d'alerte très réactifs dans le temps, soulignons les points suivants :

- ★ Les effectifs d'inscrits au pôle emploi sont mis à jour mensuellement.

---

<sup>13</sup> Marc Prévot et Philippe Schmit, « Logement social : du numéro unique à la demande unique », Rapport n° 4587-02 du Conseil Général de l'environnement et du Développement Durable, Août 2008.

- ★ Il est possible de suivre les évolutions sur des catégories plus précises (par sexe, par tranche d'âge, par situation vis-à-vis de l'indemnisation, par ancienneté du chômage, par qualification...).
- ★ Les effectifs très importants permettent d'analyser les résultats à un niveau géographique fin (département, bassin d'emploi, commune ou autre regroupement de communes, quartier classé en politique de la ville...).
- ★ Le Fichier National des Assedics est un fichier historique qui se prête à construire des indicateurs qui tiennent compte de la trajectoire passée (récurrence du chômage, durée au chômage en indemnisation, durée au chômage sans indemnisation, niveau de salaire antérieur...)
- ★ L'enquête emploi en continu de l'INSEE permet une mise à jour trimestrielle du taux de chômage au sens du bureau international du travail. Cette source est complémentaire des données de suivi du chômage qui sont basées sur la gestion par le service public de l'emploi des demandeurs d'emploi. Les statistiques du pôle emploi peuvent évoluer en fonction de changements dans la politique de traitement du chômage. Par exemple, une campagne systématique de rendez-vous des chômeurs de longue durée peut se traduire par une hausse des radiations sans qu'il y ait eu pour autant un retour à l'emploi.

A titre expérimental les fichiers administratifs historiques de demandeurs d'emploi sont rapprochés des Déclarations annuelles de données sociales, ces déclarations permettent d'identifier les périodes en emploi avec le type d'emploi occupé et le niveau de salaire. A moyen terme il sera donc possible d'être beaucoup plus complet dans l'analyse des trajectoires de demandeurs d'emploi, en identifiant les périodes de sortie du chômage qui correspondent à des emplois occupés.

L'enquête ACEMO permet de suivre les évolutions des salaires moyens horaires. La DARES connaît également trimestriellement le volume d'heures travaillées en intérim.

La DARES fait un suivi mensuel du nombre de personnes en contrats aidés, ce chiffre évolue essentiellement en fonction des enveloppes disponibles

## **2.8 L'enquête Besoins en Main d'Œuvre**

L'enquête Besoins en main d'œuvre, à l'initiative de Pôle Emploi, a été réalisée depuis 8 ans par le CREDOC<sup>14</sup>. En novembre 2008, plus de 370 000 entreprises ont renvoyé un questionnaire sur leurs intentions de recrutement. Cette source permet de connaître les besoins en main d'œuvre pour l'année à venir, tels qu'ils sont exprimés par les employeurs en fin de l'année en cours.

---

<sup>14</sup> Cette enquête est présentée dans le document suivant de Denis Gorce et Audrey Capron : « BMO 2009 : les employeurs révisent à la baisse leurs perspectives d'embauche ». Repères & Analyses Statistiques. Direction statistiques, enquêtes et prévisions. Pôle emploi. Avril 2009.

Deux indicateurs tirés de cette enquête sont proposés dans la partie suivante parmi les éléments qui peuvent être intégrés dans un tableau de bord des indicateurs d'alerte, il s'agit du nombre total d'intention de recrutement et de la part des emplois saisonniers dans ce total.

## **2.9 La Caisse Nationale d'Allocations Familiales**

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) dispose depuis plusieurs décennies d'un système d'information très puissant sur les allocataires bénéficiant des légaux des CAF. Non seulement les effectifs d'allocataires peuvent être dénombrés par prestation, mais on peut décrire également le profil sociodémographique des bénéficiaires des aides légales (sexe, âge, vie en couple ou non, nombre et âge des enfants, revenus l'année antérieure, situation par rapport à l'emploi...). Le très grand nombre d'allocataires (environ 10 millions en France) a déjà permis des analyses territoriales à une échelle fine (département, commune, et dans les régions où les adresses sont géocodées, quartier). Les tableaux de bord sociaux déjà existants utilisent largement cette source.

Il serait envisageable pour enrichir les indicateurs déjà existants d'intégrer des indicateurs complémentaires à partir des statistiques d'action sociale des CAF. Le fichier sur les aides facultatives accordées aux familles est réactualisé une fois par an, les données étant consolidées pour l'année N en avril-mai de l'année suivante. Les informations disponibles portent sur le nombre et le montant des aides accordées, leur destination (aide aux vacances, à l'équipement du foyer, aide au paiement de factures énergétiques...). Suite à un problème technique, les données de l'année 2007 ne sont pas disponibles. L'inconvénient de cette source est qu'en se centrant sur les aides obtenues, elle est davantage un reflet des orientations prioritaires des CAF que des difficultés d'ensemble rencontrées par les allocataires. En effet, chaque CAF est libre de fixer ses orientations en matière d'aide sociale facultative.

## **2.10 L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques**

On a déjà mentionné la source de l'enquête emploi en continu réalisée par l'INSEE pour suivre le taux de chômage au sens du bureau international du travail, les résultats étant publiés trimestriellement.

### **2.10.1 A partir de 2009 : Des questions sur les privations et les difficultés de paiement**

En raison de l'apparition de la crise économique, l'INSEE a ajouté au questionnaire de l'enquête de conjoncture auprès des ménages une série de questions sur les privations. Ces questions proviennent de l'enquête européenne sur les conditions de vie (SILC). L'enquête de conjoncture, réalisée par le département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie, interroge un échantillon de 2000 personnes par téléphone sur les conditions de vie des ménages et leurs intentions d'achat. Il est prévu que le module spécifique sur la crise et ses conséquences sera passé trimestriellement à partir de mars 2009.

### 2.10.2 Une approche des situations précaires de logement par le Recensement de la Population

Suite à une enquête pilote à l'INED<sup>15</sup>, l'INSEE a réalisé en 2001 une enquête sur les sans domicile et les personnes en logement précaire, en passant par les lieux d'hébergement et d'accueil des populations précarisées. Cette enquête a fait l'objet d'analyses qui ont entre autre été publiées par l'ONPES. En attendant le renouvellement de cette opération, les résultats du Recensement permanent de population, réalisé par l'INSEE, peuvent donner une approche du nombre de personnes mal logées et sans domicile. L'inconvénient de cette source est que les personnes très mal logées ou sans abri ont tendance à ne pas répondre à une enquête généraliste telle que le Recensement. Les évolutions sur le nombre de personnes concernées peuvent toutefois être interprétables, à condition de ne pas changer les modes de collecte.

### 2.11 Les données du secrétariat des commissions de surendettement

La Banque de France publie sur son site<sup>16</sup> des statistiques nationales faisant état de l'activité des commissions de surendettement, avec des données mensuelles. Les chiffres sont réactualisés trimestriellement. Ces statistiques comprennent entre autres le nombre de dossiers recevables par les commissions, et le nombre d'orientation vers une procédure de redressement personnel. On ne connaît pas le profil sociodémographique des ménages concernés par ces procédures, ni les circonstances qui les ont amenés à connaître des difficultés financières (perte d'emploi, raisons de santé, rupture conjugale, charges de logement trop élevées pour les revenus, surconsommation...). Actuellement les données publiées sur le site de la Banque de France sont nationales. Les commissions de surendettement étant organisées par département, il doit être possible de disposer des statistiques à un niveau départemental.

Ces données sont intéressantes à suivre pour rendre compte de l'évolution du volume de ménages en difficulté. Il peut toutefois exister un décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années, entre l'apparition de problèmes financiers d'un ménage et leur passage devant une commission de surendettement.

La Banque de France publie également des statistiques sur le nombre d'incidents de remboursements. C'est également un indicateur intéressant des difficultés des ménages, dont on peut penser qu'il est plus réactif dans le temps que le passage en commission de surendettement. Il reste à interpréter avec prudence : il peut exister des doubles-comptes, un même ménage pouvant connaître plusieurs incidents de paiement en cas de crédits multiples. De plus, ce nombre dépend en partie de la propension des institutions financières à accorder plus ou moins facilement des crédits.

---

<sup>15</sup> Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion (dir). *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domiciles et les mal-logés dans les années 90*. INED, série Travaux et Documents n°144. 2000

<sup>16</sup> [http://www.banque-france.fr/fr/instit/telechar/services/tableaux\\_barometre\\_0904.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/instit/telechar/services/tableaux_barometre_0904.pdf) .

## **2.12 Les données du Ministère de la Justice**

Le Secrétariat Général du Ministère de la Justice comprend une sous-direction de la statistique. Nous avons rencontré le chef du bureau des statistiques et des études, Joël Creusat, en compagnie de deux de ses collaboratrices, Sonia Lumbroso et Odile Timbart. Deux domaines ont été suggérés comme susceptibles d'être intégrés à un tableau de bord des indicateurs d'alerte : l'activité des tribunaux concernant les expulsions, ainsi que les statistiques de l'aide juridictionnelle.

La plupart des tribunaux étant circonscrits à un département, il est possible de reconstituer les chiffres à cette échelle géographique. Les données sont annuelles, celles de l'année N pouvant être communiquées vers le mois de juin de l'année suivante par le Ministère. Le rapport statistique est publié généralement à l'automne.

### *2.12.1 Les décisions de justice suite à des impayés de loyer*

Les tribunaux tiennent des statistiques sur leurs activités qui permettent de connaître annuellement le nombre de décisions de justice acceptant les demandes des bailleurs pour expulsion suite au non-paiement de loyers. Même si toutes les situations de non-paiement de loyer ne font pas l'objet d'un recours en justice, cet indicateur reste précieux à observer dans la durée afin de mesurer les évolutions dans les difficultés de maintien dans les lieux des locataires. Il est à compléter avec les données du FSL traitées par la DREES et celles du Ministère de l'intérieur pour les étapes suivantes de la procédure d'expulsion.

### *2.12.2 Le nombre de recours à l'aide juridictionnelle*

L'aide juridictionnelle est attribuée sur critère de ressources pour payer totalement ou en partie les frais d'avocat. Le plafond de ressources pris en considération correspond à la limite de la tranche de non-imposition de l'impôt sur le revenu. Ces données font l'objet de remontées statistiques trimestrielles. On peut distinguer selon que la procédure est au civil ou au pénal, selon que la procédure exige un avocat ou non, ainsi que selon le sexe du demandeur de l'aide. On peut rapporter le nombre d'aides juridictionnelles au nombre d'affaires.

### *2.12.3 Des pistes qui n'ont pas été retenues*

Un certain nombre d'autres pistes ont été abordées lors de cette réunion sans être retenues. Le nombre de jeunes suivis au titre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est déjà connu par les remontées des actions sociales des Conseils Généraux auprès de la DREES. Connaître l'activité des tribunaux concernant le surendettement ferait double emploi avec les statistiques des commissions de surendettement, dont les remontées sont plus rapprochées dans le temps. Les évolutions dans le volume d'activité des tribunaux pour enfants, le nombre de mise sous tutelle comme les statistiques de l'administration pénitentiaire ne semblent pas pouvoir être analysées uniquement comme un reflet de l'évolution des conditions de vie. Concernant les tribunaux pour enfants, ce qui est en question est davantage l'autorité parentale que la seule question du niveau économique des familles, même si les ménages les plus défavorisés sont davantage que les autres sous l'œil des

travailleurs sociaux. Les effectifs de mise sous tutelle vont évoluer avec le niveau de dépendance (au sens d'incapacité à gérer ses propres affaires) de la population. Enfin, les effectifs des personnes sous main de justice vont varier avec les politiques pénales.

### **2.13 Les données sur les expulsions du Ministère de l'intérieur**

Le Ministère de l'Intérieur compile les statistiques des Préfectures annuellement sur les actions concernant les différentes étapes en cas d'expulsion qui sont, dans un ordre chronologique de la procédure :

- 1) Le nombre de Commandements à quitter les lieux
- 2) Le nombre de demandes de concours de la force publique pour procéder à une expulsion
- 3) Le nombre de décisions accordant le concours de la force publique
- 4) Le nombre d'interventions effectives de la force publique.

Ces chiffres sont communiqués annuellement à la Fondation Abbé Pierre qui les publie dans son rapport annuel.

Le Ministère de l'Intérieur fait un traitement des statistiques au niveau national et n'a pas souhaité jusqu'à présent diffuser des données préfecture par préfecture.

### **2.14 Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées**

Le Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD) a été créé en 1992 à la demande de l'Abbé Pierre auprès du Premier Ministre Pierre Bérégovoy. « Le Haut Comité a pour mission de faire toute proposition utile sur l'ensemble des questions relatives au logement des personnes défavorisées. Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République et au Premier Ministre. »<sup>17</sup> Le HCLPD a eu un rôle moteur dans l'adoption de la loi DALO (sur le Droit au Logement Opposable). Il est associé au comité de suivi de cette loi, et intervient également au sein du Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE).

Le HCLPD n'a pas pour vocation de produire directement des statistiques dans le domaine du logement. En revanche il mobilise d'autres sources, tant de la statistique publique que des associations, pour assoir ses analyses et faire des propositions dans le but d'améliorer la situation de logement des publics en difficulté. Il mène également une réflexion sur les carences ou les faiblesses du système d'information sur le logement. Son secrétaire général, Bernard Lacharme, rencontré dans les premiers temps de la campagne d'entretiens, nous a indiqué des interlocuteurs précis dans le champ du logement. Ces contacts se sont révélés très utiles dans le cadre de cette étude de faisabilité sur les indicateurs d'alerte.

### **2.15 Le système d'information géographique du Conseil Interministériel de la Ville**

Il existe un système très détaillé d'information sur les quartiers de la politique de la ville. C'est pourquoi on n'a pas détaillé cette question ici. Tableaux de données et cartographiques sont disponibles sur le site internet <http://sig.ville.gouv.fr>.

### **2.16 Le pôle solidarité d'EDF**

Electricité de France (EDF) peut accorder un tarif préférentiel (dit « tarif de première nécessité ») aux titulaires d'abonnements pour l'électricité dont les revenus leur permettraient d'obtenir la Couverture Maladie Universelle Complémentaire.

Le Pôle Solidarité d'EDF, dirigé par Olivier Bajard, réalise un bilan chiffré annuel de ce service. Il est possible d'obtenir des chiffres mensuels et de les décliner à un niveau départemental. En juillet 2008, 715 000 ménages étaient bénéficiaires de ce tarif. Tous les ménages éligibles ne font pas la demande, en particulier très peu de personnes âgées bénéficient de ce tarif. Le Pôle Solidarité estime la cible potentielle de ce tarif à 1,4 Million d'abonnés.

Il existe un dispositif équivalent à Gaz de France, le Tarif Spécial de solidarité en gaz.

L'évolution de la part des personnes utilisatrices du tarif première électricité est un indicateur indirect de l'ampleur des ménages à faibles ressources. Il faut toutefois tenir compte de la diffusion de l'information pour interpréter l'évolution des recours à ce service.

Notons qu'EDF participe au financement des dispositifs FSL, depuis que celui-ci peut s'appliquer à des dettes de fluides pour le logement (électricité, gaz, eau).

### **2.17 L'Observatoire de la Vie Etudiante**

L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), créé en 1989 à l'initiative du Ministre de l'Education Nationale, synthétise les travaux portant sur les conditions de vie des étudiants<sup>18</sup>. Il réalise tous les trois ans une grande enquête sur ce thème. La dernière enquête dont les résultats sont disponibles date de 2006. Les questionnaires ont été envoyés par voie postale à 1/15<sup>ème</sup> des étudiants du supérieur (universités, grandes écoles, classes préparatoires, élèves post-bac des lycées...). 25 000 étudiants ont répondu.

Etant donnée la faible fréquence de cette enquête, il ne semble pas judicieux d'insérer ces données dans un tableau de bord des indicateurs d'alerte, qui a vocation à comprendre des chiffres dont l'évolution peut être suivie à un rythme nettement plus rapproché que la période triennale.

---

<sup>17</sup> Les missions du HCLPD sont exposées sur son site : <http://www.hclpd.gouv.fr>

<sup>18</sup> Voir son site : <http://www.ove-national.education.fr/>

## **2.18 Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires**

Le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) est sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche<sup>19</sup>. Son site internet présente les actions sociales en direction des étudiants, mais pas de statistiques sur son action ou sur les étudiants. Le CNOUS pilote le réseau des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) qui interviennent dans l'accès au logement des étudiants, dans les services de restauration et dans des actions de suivi social. Le CNOUS est en contact étroit avec l'Observatoire de la Vie Etudiante, les deux structures sont logées dans le même immeuble et partagent le même intérêt pour le public étudiant. Notre interlocutrice de l'OVE, Antonella Foschi, chargée de la documentation et de la communication, a vérifié pour nous auprès de ses collègues du CNOUS, que cette structure ne disposait pas de statistiques internes sur le public reçu, susceptibles d'être transformées en indicateurs d'alerte.

## **2.19 L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies**

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) met à jour annuellement sur son site internet deux types de données qui semblent directement réutilisables par un tableau de bord des indicateurs d'alerte :

- ★ Des données sur la consommation régulière d'alcool et de cannabis par les jeunes. Ces données proviennent des déclarations faites à un questionnaire passé lors de la Journée de Préparation et d'accueil à la Défense. Rappelons que seuls les jeunes de nationalité française se rendent à cette journée, en principe l'année de leurs 17 ans.
- ★ Des données sur le nombre d'interpellations par type de produit (alcool, cannabis et autres drogues). Ces données présentent deux inconvénients : elles sont le reflet de l'activité des services de police et de gendarmerie, et elles comprennent des doubles comptes (une même personne peut être appréhendée plusieurs fois).

## **3/ Les acteurs associatifs**

### **3.1 L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS)**

L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) se pose la question de la construction d'indicateurs locaux sur le suivi de la pauvreté. Le délégué général de l'UNCCAS, Daniel Zielinski, nous a orientés vers le COMPAS-TIS pour faire le point sur les informations disponibles dans les CCAS.

---

<sup>19</sup> Voir la présentation sur leur site : <http://www.cnous.fr/>

### *3.1.1 Une demande d'un outil commun pour analyser les besoins sociaux et les problématiques sociales locales*

L'UNCCAS a confié au COMPAS-TIS, société d'étude dans le domaine de l'action sociale, une mission sur la création d'outils sur l'évolution des situations de pauvreté. En effet, le COMPAS-TIS a une grande expérience dans le domaine des diagnostics territoriaux réalisés pour des collectivités territoriales et autres structures localisées. Son site contient dans sa partie documentaire tout un répertoire des sources mobilisables pour la réalisation de bilans sur un territoire donné. Hervé Guéry, directeur du COMPAS-TIS, a pu nous confirmer que les CCAS souhaitent des avancées dans le domaine des outils permettant entre autres d'établir les Analyses des Besoins Sociaux<sup>20</sup>.

### *3.1.2 Pas de système d'observation unifié à partir des aides facultatives des CCAS*

Actuellement chaque bilan local s'appuie avant tout sur la déclinaison communale ou infra-communale de grandes sources de données nationales telles que le Recensement de Population, les fichiers des CAF, les statistiques du fonds-CMU, les données du Pôle Emploi, les statistiques des Impôts sur les revenus imposables des ménages ... Certains CCAS vont également intégrer dans leur bilan annuel les statistiques des actions qu'ils ont menées. Mais chaque CCAS étant autonome, les politiques sociales sont différentes d'une ville à l'autre. De plus, chaque CCAS a sa propre définition du public éligible aux dispositifs. Par exemple, pour dire d'une famille qu'elle est à faibles ressources, certains CCAS vont tenir compte des revenus imposables, d'autres y ajoutent les prestations familiales, alors qu'une partie des CCAS vont tenir compte des charges fixes (logements, parfois frais de garde) pour raisonner sur le reste à vivre. Le calcul d'un quotient familial suppose de disposer d'une échelle d'équivalence pour tenir compte de la composition familiale, or certains CCAS tiennent compte du nombre de personnes, d'autres de l'échelle OCDE (1 pour la personne de référence de la famille, 0,7 pour toutes les autres personnes d'au moins 14 ans et 0,5 pour celles de moins de 14 ans), d'autres modes de calcul tiennent compte du fait qu'il s'agit d'une famille monoparentale ou intègrent des critères d'âge des adultes du ménage...

Pour toutes ces raisons il ne semble pas possible à court terme d'intégrer des données sur le public rencontré par les CCAS dans le cadre d'un tableau de bord d'indicateurs d'alerte.

## **3.2 Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé**

L'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (ANDASS) regroupe des directeurs travaillant au sein des Conseils Généraux.

### *3.2.1 Pas de système unifié de remontées d'information...*

Son Président, Pascal Goulfier, fait part d'une situation relativement comparable à celle de l'UNCCAS : si la question de la mise en place d'un outil de remontées des données d'activité et de

public se pose dans la structure, sa réalisation se heurte à la diversité des systèmes d'information et des formes d'aides mises en place localement. Au niveau des Départements, il peut exister des tableaux de bord et activités d'études, mais ceux-ci n'étant pas standardisés d'un Conseil général à l'autre, il n'est pas possible pour l'instant d'en faire un système unifié d'information. Il existe des opérations ponctuelles visant à uniformiser les informations d'un Département à l'autre, comme c'est le cas d'un travail partenarial réalisé dans la Basse-Normandie, sous pilotage de la Direction Régionale de l'INSEE, avec la participation des différents Conseils Généraux de la Région.

### 3.2.2 ...A l'exception des enquêtes nationales lancées par la DREES et le Ministère du Logement

On a déjà mentionné dans la sous-partie consacrée aux entretiens des acteurs des institutions publiques, l'existence d'enquêtes nationales lancées à l'initiative de divers ministères auxquelles doivent répondre l'ensemble des Conseils Généraux :

- ★ Sur la gestion du Fonds de Solidarité Logement
- ★ Sur les aides aux personnes handicapées
- ★ Sur les aides aux personnes âgées
- ★ Sur la protection de l'enfance et l'aide sociale à l'enfance.

Ce sont les seules données de l'activité des Conseils Généraux qui font l'objet d'un traitement statistique uniformisé dans tous les départements dans le domaine social.

### 3.3 Médecins du Monde

L'association Médecins du Monde est un acteur qui intervient avant tout dans le champ de la santé : prévention, soins et réduction des risques liés à l'usage de drogues. Mais ses interventions en directions de publics parfois très marginalisés (personnes sans abri, en situation irrégulière) l'amènent également à intervenir ou à orienter vers d'autres structures dans le champ plus large de l'insertion.

En 2007, la Mission France gérait vingt-deux Centres d'Accueil, de Soins et d'Orientation (CASO) qui ont accueilli plus de 24 000 personnes différentes. Trois de ces sites sont en outre-mer. La Mission France réalise également près de 80 missions hors des dispensaires (qui peuvent être des maraudes auprès de personnes sans domicile, des actions ciblées auprès de personnes se

---

<sup>20</sup> Depuis le décret du 6 mai 1995, les CCAS sont dans l'obligation de réaliser annuellement une Analyse des Besoins Sociaux. L'objectif est de partir des besoins de la population locale pour proposer des politiques publiques en rapport avec les caractéristiques des habitants.

prostituants ou consommant des drogues, d'actions lors de rassemblements festifs, de programmes auprès de Roms...) <sup>21</sup>.

### 3.3.1 L'Observatoire national de la précarité de la Mission France de Médecins du Monde

La Mission France de Médecins du Monde a intégré dans ses objectifs l'intérêt d'une connaissance suivie dans le temps, du public rencontré par ses différentes équipes. Elle a mis en place un Observatoire national de la précarité, qui réalise un rapport annuel à partir des statistiques recueillies lors des actions auprès du public.

Le système statistique mis en place porte sur l'activité des CASO. Le public accueilli dans les permanences est composé essentiellement d'étrangers, en grande majorité dans une situation administrative précaire. La part des étrangers est forte mais tendanciellement à la baisse, ce qui peut être l'indice de la montée en effectifs d'une population française en rupture de droits (dont des personnes sans logement ayant des difficultés d'accès au droit à la santé).

L'un des intérêts de cette source est de présenter des informations sur des personnes vulnérables qui sont peu prises en compte dans d'autres systèmes statistiques de par leur statut administratif ou de l'absence de logement.

On trouvera dans la deuxième partie de ce rapport des propositions d'indicateurs d'alerte à partir de cette source statistique.

### 3.3.2 Le point de vue d'un délégué régional de la Mission France de Médecins du Monde

D'un point de vue plus qualitatif, Jean-Maurice Salen, délégué régional Alsace de Médecins du Monde, note les inflexions suivantes :

- Montée des effectifs des femmes chargées de famille monoparentale connaissant une alternance d'emplois précaires et de chômage.
- Arrivée de plus en plus de ressortissants des pays européens après l'élargissement.
- De par la réduction du nombre de lits d'hospitalisation, arrivée de patients atteints de maladie mentale, connaissant de forts problèmes d'insertion sociale.

## 3.4 Le Secours populaire français

Cette association est une union décentralisée composée de 96 fédérations départementales et de 2 fédérations liées à un secteur professionnel précis. Le Secours populaire a 1 200 permanences d'accueil, plus de 4 000 lieux de rencontre et 86 000 animateurs-collecteurs bénévoles. Son champ d'intervention est large, tant au niveau du territoire français que dans ses actions à l'international.

---

<sup>21</sup> Rapport 2007 de l'Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde, octobre 2008.

### 3.4.1 Les actions du Secours populaire français

Ses thématiques d'intervention sont variées (logement, insertion sociale, aide alimentaire, aide aux vacances et aux loisirs...).

On peut mentionner (d'après le bilan d'activité de l'année 2007<sup>22</sup>) :

- 1,6 millions personnes aidées par les permanences d'accueil
- 145 000 personnes ont participé à une action d'insertion sociale
- Près de 69 millions de repas distribués
- 50 000 enfants partis en vacances

### 3.4.2 Des enquêtes minute mais pas de remontées statistiques sur le public accueilli

Chaque fédération est indépendante et il n'existe pas de système de remontées statistiques détaillées sur le profil du public accueilli.

En 2008, le Secours populaire français a organisé une enquête minute sur le bénévolat, montrant ainsi une culture d'étude. Etant donné le nombre très élevé de personnes aidées par cette association nationale, il serait intéressant à plus long terme de nouer un partenariat avec les fédérations de cette association pour collecter des informations sur le public recueilli dans une optique de disposer de données réactives susceptibles d'informer sur les évolutions dans le champ de la précarité et de la pauvreté. Toutefois, pour Henriette Steinberg, secrétaire générale du Secours Populaire, ce type d'étude ne pourrait réellement être développé que si un financement spécifique y était consacré. En effet, l'argent collecté par les dons est orienté vers la réalisation d'actions directes auprès des personnes accueillies. Cette association est très soucieuse du respect des règles de déontologie et sera très attentive au respect de l'anonymat des répondants au cas où des études seraient réalisées pour connaître plus précisément le public rencontré et ses difficultés.

## 3.5 Le Secours Catholique

Le Secours Catholique fait partie d'un réseau international d'associations caritatives liées à l'Eglise Catholique, le Réseau Caritas<sup>23</sup>. En France, comme le Secours Populaire, le Secours Catholique est une des grandes associations nationales d'entraide à vocation généraliste dans ses champs d'intervention. La spécificité du Secours Catholique, en termes d'accueil, serait peut-être de mettre davantage l'accent sur l'aide aux familles et aux enfants. Dans les 619 000 « ménages » accueillis,

---

<sup>22</sup> Secours populaire français. Bilan d'activité 2007. Le rapport du SPF est téléchargeable à l'adresse suivante : [http://www.secourspopulaire.fr/uploads/tx\\_hhspfgeneral/BilanSPF2007-Web.pdf](http://www.secourspopulaire.fr/uploads/tx_hhspfgeneral/BilanSPF2007-Web.pdf)

<sup>23</sup> « L'élimination de la pauvreté et des inégalités sociales est au cœur même de notre action. Caritas apporte l'aide aux plus vulnérables au nom des catholiques du monde entier. » Extrait de la présentation du réseau Caritas sur leur site : <http://www.caritas.org>

on va trouver 645 000 enfants ayant été aidés par le Secours Catholique<sup>24</sup>. Les actions du Secours Catholique prennent la forme d'un accompagnement individuel et collectif vers l'insertion sociale et économique.

### 3.5.1 Les actions du Secours catholique

Les actions du Secours Catholique prennent la forme d'un accompagnement individuel et collectif vers l'insertion sociale et économique. En 2007, le Secours Catholique a rencontré 1 400 000 personnes, ce qui représente 619 000 situations, une situation correspondant à un « ménage » au sens courant du terme (personne vivant ou non avec un conjoint, plus les enfants éventuels). Le Secours Catholique compte 2 420 lieux d'accueil en France. Il dispose d'un réseau de 65 000 bénévoles et de près d'un millier de salariés. Ses actions sont variées, allant du soutien scolaire, de l'aide aux vacances, des secours financiers aux personnes démunies pour les aider à faire face à des dépenses indispensables (ces aides financières faisant souvent suite à un dossier déposé par un travailleur social) à des lieux d'hébergement. L'accompagnement des personnes défavorisées pour les aider à faire valoir leurs droits est une des priorités de l'association<sup>25</sup>.

### 3.5.2 Un système de collecte et d'analyse des statistiques d'accueil des familles reçues

Le Secours Catholique a mis en place un service d'enquêtes et d'analyses statistiques, dirigé par Dominique Saint-Macary. Sur les 619 000 « ménages » accueillis, 92 000 ont fait l'objet d'une fiche statistique de la part des personnes (salariées ou bénévoles) chargées de l'accompagnement ou de l'accueil. L'existence de ce service répond à la volonté affirmée par le Conseil d'Administration de la structure d'analyser les causes des situations de difficultés pour agir efficacement contre elles (voir rapport moral 2007, point 3). Le remplissage des fiches anonymes permettant de produire des statistiques se fait au bon vouloir des bénévoles associés aux actions. Tous les points d'accueil n'ont pas le même investissement dans la production des fiches statistiques, c'est pourquoi, malgré le nombre élevé de dossiers pour lesquels des informations existent, il n'est pas toujours possible de réaliser des analyses au niveau du département. Les analyses sur le public accueilli se font au niveau national et régional.

Les analyses portent non seulement sur les volumes des accueils réalisés, mais également sur le profil des personnes reçues (âge, structure familiale, revenus, situation vis-à-vis du logement...) et sur les problèmes auxquels elles sont confrontées. C'est une source intéressante pour un tableau de bord sur des indicateurs d'alerte. Plusieurs indicateurs issus des statistiques d'accueil du Secours Catholique sont retenus dans la deuxième partie de ce rapport.

En-dehors de ces statistiques d'accueil, le Secours Catholique réalise également des enquêtes particulières sur son public. En 2007, près de 1700 entretiens ont été menés pour analyser le

---

<sup>24</sup> Les données chiffrées sont tirées de la publication du Secours Catholique : *Familles, enfance et pauvretés. Statistiques d'accueil 2007*. Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : [http://www.secours-catholique.org/telechargements/rapport\\_statistique\\_2007.pdf](http://www.secours-catholique.org/telechargements/rapport_statistique_2007.pdf)

ressenti et les conditions de vie de familles avec enfants. Ces enquêtes étant spécifiques à une année donnée, elles ne sont pas adaptées à l'intégration dans un tableau de bord qui privilégie l'analyse des évolutions dans le temps.

### **3.6 L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux**

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) existe depuis 1947, elle regroupe 25 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire. C'est une union de 110 fédérations et unions nationales de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires, médico-sociales et socio-judiciaires. Une très grande majorité des associations et fédérations du secteur social contactées lors de cette enquête sont adhérentes de l'UNIOPSS. Il existe également des unions régionales, les URIOPSS.

L'UNIOPSS est un lieu de concertation des acteurs associatifs du secteur sanitaire et social, elle représente l'ensemble de ces secteurs dans de nombreuses instances de rencontre avec l'Etat et les collectivités territoriales. Elle assure des fonctions de formation et de réflexion dans le secteur social au sens large et apporte sa pierre à l'élaboration de politiques sociales en direction des personnes âgées, des handicapées, des familles, des enfants, dans le domaine de l'insertion, de la santé et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion<sup>26</sup>.

L'UNIOPSS comprend un pôle de lutte contre les exclusions, animé par le Conseiller technique Bruno Grouès, qui organise des rencontres de réflexion sur ce thème tous les mois.

Il n'existe pas actuellement de remontée nationale des statistiques d'activité ou de public accueilli par les nombreuses structures adhérentes. De par la très grande variété des associations et fédérations rassemblées au sein de l'UNIOPSS, la mise en place d'un tel outil serait très complexe à réaliser et ne semble pas envisageable à court ou moyen terme.

### **3.7 La fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, Emmaüs France et l'Association Emmaüs**

Le mouvement Emmaüs comprend une multitude de structures, comprenant des communautés qui accueillent des personnes en rupture de logement en proposant une activité économique essentiellement basée sur la récupération, des boutiques où sont diffusés les objets récupérés, des structures allant à la rencontre de personnes sans domicile, des lieux d'orientation et de conseil pour les familles en difficultés de logement, des entreprises d'insertion, des foyers d'hébergement... La grande majorité de l'activité du mouvement Emmaüs se situe dans le champ du logement et de l'insertion par une action simultanée dans le logement et l'activité économique (comme c'est le cas

---

<sup>25</sup> On trouvera le rapport moral et le rapport financier 2007 à cette adresse du site du Secours Catholique : [http://www.secours-catholique.org/le\\_secours\\_catholique/publications.htm](http://www.secours-catholique.org/le_secours_catholique/publications.htm) .

<sup>26</sup> On trouve une présentation complète de l'UNIOPSS sur son site internet : <http://www.uniopss.asso.fr>

dans les communautés Emmaüs qui hébergent des Compagnons auparavant en rupture de logement et leur offrent l'occasion de gagner leur vie dans des activités de récupération).

Dans le champ de l'expertise dans le domaine du logement, la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés est un acteur incontournable. Son rapport annuel sur l'état du mal-logement en France<sup>27</sup>, qui est accompagné d'une présentation publique, est toujours très attendu tant par les médias que par les acteurs associatifs ou publics qui sont spécialisés dans le domaine. Chaque rapport annuel comprend le suivi d'un grand nombre d'indicateurs statistiques sur la question du logement (réalisation de logements privés ou sociaux, réhabilitations aidées par l'Etat, utilisation des fonds de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction – appelée couramment « le 1% Logement », logements indignes, insalubres ou surpeuplés, impayés de loyers, demandes de logements sociaux...) dans une partie qui s'intitule « Le tableau de bord du mal-logement ». Chaque année, des thèmes particuliers sont abordés. En 2009, il s'agit des difficultés de logement des personnes âgées, de la vie dans les territoires d'exclusion, d'un premier bilan de la loi DALO, et de la politique du logement en 2008. Le rapport précédent creusait le thème de l'hébergement, celui du logement des personnes modestes, ainsi que des perspectives ouvertes par l'adoption récente de la loi DALO. Cette expertise reconnue permet à la Fondation Abbé Pierre de lancer des actions de lobbying pour infléchir la politique en faveur du logement des personnes défavorisées. Ces actions se font souvent en concertation avec d'autres associations du secteur caritatif dans le cadre de collectifs.

Les analyses quantitatives du rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sont produites essentiellement à partir de données collectées par des administrations publiques (INSEE, Ministère de la Justice, ANRU, DIV, Ministère du Logement, etc.). Des chercheurs extérieurs à la Fondation (du PACTE, de FORs-Recherche social, de l'ALPIL) et des universitaires (Michel Mouillart en particulier) apportent également une contribution à la rédaction du rapport annuel.

Les nombreuses structures de la nébuleuse Emmaüs n'ont pas pour l'instant un système de remontées statistiques unifié sur le public qu'ils accueillent. Cette préoccupation de pouvoir contribuer à la production de connaissances sur les difficultés de logement est débattue au sein du mouvement Emmaüs, sans que cet objectif semble atteignable à court terme de par l'absence d'un dispositif centralisé de recueil d'informations. De plus, si l'intérêt de disposer d'indicateurs d'alerte est reconnu par ces acteurs, ceux-ci craignent toutefois que la mise en place d'un suivi individuel ne se fasse au détriment du respect de leur confidentialité. On retrouve ici le souci exprimé par le Secours Populaire Français, dans un contexte où une partie des personnes accueillies ne sont pas titulaires de droit au séjour.

De par ses nombreuses actions et lieux d'accueil, les salariés et bénévoles des différentes structures du Mouvement Emmaüs sont des observateurs directs des évolutions dans le domaine

---

<sup>27</sup> Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Personnes des défavorisés, L'état du mal-logement en France, rapport annuel 2009. Le rapport de la fondation est téléchargeable à l'adresse suivante : [http://www.fondation-abbe-pierre.fr/publications.php?id=124&filtre=publication\\_rml](http://www.fondation-abbe-pierre.fr/publications.php?id=124&filtre=publication_rml)

du logement et de l'insertion. Leurs témoignages ainsi que celui des personnes avec qui ils sont en contact s'expriment dans les médias ou dans le rapport annuel sur le mal-logement. Les évolutions qui sont évoquées sont très riches. En quelques lignes, on peut mentionner la difficulté d'accéder à un logement ordinaire dans un contexte de pénurie et de flambée des prix dans certaines zones à forte tension, soit pour des petits revenus, soit encore pour des personnes n'ayant pas de garants dans leur entourage. Certaines populations leur semblent de plus en plus touchées par le mal-logement, telles que les personnes âgées à faible revenu ou les jeunes. Les tensions sur le marché du logement créent un blocage de l'ensemble de la filière, les lits d'urgence étant occupés durablement par des publics qui pourraient aller dans des structures de type CHRS, ces structures accueillant pendant des durées plus longues que prévues des ménages qui ont un profil qui devraient leur ouvrir la porte de logements sociaux ou privés « ordinaires » mais qui faute d'opportunité restent là où ils sont. Ces phénomènes entraînent par effet de chaîne un nombre insuffisant de solutions pour les personnes à la rue.

Même si le mouvement Emmaüs ne peut dans l'état actuel fournir de statistiques sur le public qu'il accueille ou conseille, Michel Castellan, membre du CA de l'association Emmaüs, et Christophe Robert, directeur des études de la fondation Abbé Pierre, se sont révélés des interlocuteurs très efficaces dans le cadre de notre étude pour nous orienter vers certains producteurs de données dans la constellation associative comme dans le pôle de la statistique publique.

### **3.8 La Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale -**

La Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS) fait partie des associations qui ont participé à la réflexion au cours des années récentes sur les tableaux de bord et indicateurs de suivi de la réduction de la pauvreté. Comme son nom l'indique, la FNARS est une fédération. Elle regroupe 800 associations ou organismes qui interviennent auprès de populations en grande difficulté et qui gèrent 2 200 centres et services. Il peut s'agir de centres d'hébergement, de centres de jour, de services d'écoute téléphonique tels que le 115, de services d'accompagnement dans le logement, etc.

La FNARS n'a pas d'outil statistique centralisé sur les publics reçus par les structures adhérant à la fédération. Un tel outil serait difficile à mettre en œuvre de par la grande diversité des structures, des actions et des types de publics reçus.

#### *3.8.1 La mise en place d'un Observatoire national du 115*

Depuis 1997, il existe un numéro national de téléphone, le 115, qu'on peut appeler pour venir en aide aux personnes en grande précarité. Ce numéro d'appel est gratuit et fonctionne tous les jours de l'année, 24 heures sur 24. Les services du 115 sont confiés dans chaque département à une association. Dans la Capitale, c'est le SAMU social de Paris qui a la charge du service. Le 115 a pour mission principale d'organiser les réponses aux demandes d'hébergement d'urgence : « Ce numéro est au cœur du dispositif de veille sociale. Dès que l'alerte est donnée, des équipes spécialisées se mobilisent pour informer, orienter et rechercher un hébergement pour les personnes sans domicile. Le service dispose d'un recensement quotidien des capacités

d'hébergement d'urgence et dispose d'un accès permanent à un contingent de places disponibles dédiées aux personnes les plus vulnérables. »<sup>28</sup>.

Au moment de la campagne d'entretiens faite pour déterminer les sources possibles d'indicateurs d'alerte, la FNARS était en train de finaliser la mise en place d'un Observatoire national du 115, sous la responsabilité d'une démographe, Carole Lardoux, qui depuis plus de deux ans travaille à ce projet. Le Comité de Pilotage associe des adhérents de la FNARS ainsi que des représentants des DDASS et des DRASS. Jusqu'à présent chaque service départemental en charge du 115 recueillait ses propres informations. Des enquêtes flash, réalisées sur une période donnée, avaient déjà eu lieu à trois reprises.

Le but de cet Observatoire national est de proposer un logiciel commun aux services du 115. Ainsi, les données recueillies lors des appels au 115 seront harmonisées. L'observation des besoins en matière d'hébergement et le bilan des réponses apportées par les institutions en charge de la question seront réalisés en temps réel. Le logiciel permet également de programmer les sorties de tableaux qui serviront à chaque service départemental pour son rapport d'activité.

### *3.8.2 Les informations disponibles à partir du futur Observatoire national du 115*

Les informations prises en compte à chaque appel au 115 sont très complètes, elles portent :

- sur le profil sociodémographique des personnes qui appellent (ou des personnes au bénéfice de qui le 115 est contacté),
- sur leur situation antérieure de logement et les raisons de leur appel,
- sur leur demande auprès du service du 115,
- ainsi que sur les réponses apportées suite à cet appel.

Sauf refus exprès des personnes concernées de décliner leur nom, un identifiant national va permettre d'analyser la récurrence de leur demande.

### *3.8.3 Le calendrier prévu pour l'Observatoire national du 115*

La mise en place de l'Observatoire national du 115 est programmée pour se faire progressivement au cours de l'année 2009. Les 30 premiers départements qui ont prévu de se servir de ce logiciel national ont été sélectionnés sur la base du volontariat. Ils représentent 75% de l'activité des services du 115. Il est prévu que tous les départements soient équipés fin 2009 de ce logiciel.

---

<sup>28</sup> Cette présentation du 115 provient du document suivant, sur le site du Ministère Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la Ville :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/social/politique-insertion-lutte-contre-exclusion-dispositif-accueil-hebergement-insertion/accueil-hebergement-urgence.html>

On trouvera également un bilan de l'activité du 115 dans l'article suivant :

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/hebergement-urgence-plus-femmes-jeunes.html>

L'Observatoire national dispose d'une remontée en temps réel par le biais du web de toutes les demandes d'intervention traitées par les services du 115 équipés de ce logiciel.

Cet Observatoire national du 115 se prête particulièrement bien à alimenter un tableau de bord des indicateurs d'alerte et à renseigner sur les problématiques de manque de logement, puisqu'il permettra d'obtenir :

- des données en continu permettant des analyses infra-annuelles,
- une connaissance de l'évolution du volume d'appels et du nombre de personnes concernées,
- une possibilité d'étudier les indicateurs sous des populations spécifiques (par exemple les hommes seuls, les femmes sans conjoint chargées de famille, les personnes de 60 ans et plus...)
- une déclinaison d'indicateurs par lieu (le département et même la commune étant renseignés)
- une analyse des réponses apportées.

Divers interlocuteurs (de la FNARS ou d'autres associations) ont noté des limites à cet Observatoire. Toutes les demandes d'hébergement ne passent pas par le 115. De plus, ce service peut être saturé d'appels à certains moments, laissant sans réponse une partie des personnes qui appellent. Ces deux difficultés vont se traduire par une sous-estimation des effectifs concernés par les problèmes d'hébergement. Il se peut que des doublons ne soient pas identifiés, ce qui inversement aux problèmes précédents tendrait à surestimer les effectifs.

La FNARS dispose d'un service d'information et de communication, dont la responsable est Sylvaine Villeneuve. En dehors du projet de l'Observatoire national du 115, ce service réalise diverses enquêtes auprès de ses adhérents, mais celles-ci n'étant pas répétées dans le temps elles n'ont pas vocation à être intégrées dans un tableau de bord d'indicateurs d'alerte.

#### *3.8.4 La vision de la Présidente de la FNARS sur les évolutions dans le domaine de la pauvreté et de la précarité*

La Présidente de la FNARS, Nicole Maestracci, de par ses nombreux contacts avec les adhérents de la Fédération, et de par son activité de magistrate, perçoit des évolutions dans les questions de pauvreté et de précarité. Elle remarque qu'avec la crise économique, la crainte des salariés de perdre leur emploi et par conséquent de devenir sans domicile s'amplifie. Les jeunes semblent de plus en plus concernés par la précarité. La mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) va peut-être focaliser les efforts d'insertion sur l'accès à l'emploi, dans un contexte où les opportunités d'emploi se raréfient. Or l'accompagnement reste nécessaire dans d'autres domaines, en particulier dans l'accès au logement. Mme Maestracci a insisté sur l'importance du non-recours aux dispositifs de la part d'un public en difficulté qui, par crainte d'être stigmatisés, ne s'adressent pas aux institutions susceptibles de les aider. D'où l'intérêt de la mise en place de structures telles que les maraudes qui vont à la rencontre de ces publics.

### **3.9 Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement**

La Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) comptait 95 associations adhérentes lors de l'assemblée générale de 2008. Elle regroupe diverses structures œuvrant dans le champ du logement, en particulier dans l'optique d'accompagner les personnes défavorisées vers le logement ordinaire et dans le but de développer les possibilités d'accès en gérant directement des logements déjà existants ou en développant le marché locatif (social ou privé) par la réhabilitation ou par la construction neuve. Une partie des structures adhérentes pratique la gestion locative adaptée, fournissant des logements ou de l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement à des ménages défavorisés. Les diverses agences immobilières à vocation sociale (AIVS), suivent 13 000 logements en France (et disposent d'un mandat de gestion pour 10 000 d'entre eux). Certaines structures œuvrent directement dans la production de logements destinés à mettre en location pour des personnes ayant des difficultés à se loger, 14 000 logements ont été construits dans ce cadre. La FAPIL, lieu d'échange et de réflexion, organise des journées professionnelles et intervient dans diverses instances nationales telles que le CNLE ou le Comité de suivi de la loi DALO. Quelques structures adhérentes intervenant à un niveau local ou départemental, telles que l'ALPIL à Lyon, interviennent également dans le champ du repérage de l'évolution de la demande. Il n'existe toutefois pas de remontées systématiques d'information au niveau national susceptibles d'être intégrées à un tableau de bord des indicateurs d'alerte.

### **3.10 Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage**

La FNASAT-Gens du voyage (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage) fait partie des fédérations d'acteurs intervenant dans le champ du logement et de l'hébergement, sur le public des Tsiganes et des gens du voyage, qu'ils soient nomades ou sédentarisés. Elle regroupe 104 associations réparties dans 71 départements de France métropolitaine<sup>29</sup>. Cette Fédération est à la fois un groupe de pression sur la question des gens du voyage et un rassemblement d'acteurs directement impliqués dans les actions (par exemple par la gestion d'aires de stationnement ou par l'accompagnement fait auprès des gens du voyage pour l'accès aux droits). La Fédération est l'interlocuteur de ministères, des organismes nationaux, des grandes associations du domaine social. Elle est active dans des réseaux tant nationaux qu'europeens et apporte à ses membres des outils techniques (formation, journées d'études, veille juridique, publications...)

Le Directeur de la FNASAT-Gens du Voyage, Didier Botton, a fait état de la réalisation par la Fédération d'enquêtes ponctuelles basées sur la sollicitation de leurs réseaux locaux (sur les dérogations à l'octroi des aides au logement, sur les conditions d'accueil des gens du voyage, sur les conditions de scolarisation des enfants des familles non sédentarisées...). Ces enquêtes donnent des informations objectives permettant de construire un argumentaire quand la Fédération

---

<sup>29</sup> Voir la présentation de l'association et la liste des adhérents sur <http://www.fnasat.asso.fr/>

intervient dans le débat public ou l'activité législative pour obtenir des améliorations dans les modes de gestion des populations tsiganes et des gens du voyage. Toutefois ces enquêtes, en l'état actuel des choses, ne semblent pas en mesure d'être intégrées à un tableau de bord d'indicateurs d'alerte, pour les raisons suivantes :

- ★ L'ensemble du territoire national n'est pas couvert par les remontées des adhérents. Non seulement, la Fédération ne compte pas d'adhérents dans 35 des départements de métropole, mais de plus dans certains des départements où elle est représentée, les associations adhérentes n'interviennent que dans une partie de l'espace départemental.
- ★ Les enquêtes réalisées ne sont pas un dispositif permanent d'information, et ne peuvent donc faire l'objet d'une réactualisation régulière permettant leur intégration dans un tableau de bord.

Dans deux académies situées en Lorraine et dans le Puy-de-Dôme, il existe des réseaux d'éducation prioritaire faisant des statistiques sur l'assiduité et l'accueil des enfants des gens du voyage. La FNASAT a accès à ces données locales, mais à sa connaissance il n'existe pas d'évaluations au niveau national de l'activité des Centres Académiques pour l'accueil des nouveaux arrivants et voyageurs.

Pour pouvoir intégrer les résultats de leurs études dans un tableau de bord, il faudrait donner des moyens humains pérennes à ce type d'associations<sup>30</sup>.

### **3.11 ATD Quart Monde**

L'objectif d'ATD Quart Monde est « de réellement détruire la misère et l'exclusion »<sup>31</sup>. C'est une association internationale créée à l'origine par le Père Joseph Wresinski confronté en 1957 aux conditions de vie difficile de deux cent cinquante familles logées dans un camp à Noisy-le-Grand. La misère est considérée par cette association comme une violation des droits de l'Homme. C'est pourquoi ATD Quart Monde se définit en tant que mouvement de défense des droits de l'homme. ATD Quart Monde est un mouvement très attaché au respect de l'égalité de tous les citoyens, y compris les populations confrontées à la pauvreté, et à l'accès de tous aux droits. Outre des actions directes pour l'accès de tous aux droits (bibliothèques de rue, universités populaires du Quart Monde, promotion familiale, sociale et culturelle, etc.), ATD Quart Monde agit sur les institutions publiques pour informer et faire évoluer les politiques et les pratiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Des membres d'ATD Quart Monde réalisent des travaux de recherche et d'étude sur l'exclusion, la pauvreté et la précarité.

Le Président d'ATD Quart-Monde France, Pierre Saglio, a fait état d'un intérêt pour la mise en place d'indicateurs complémentaires sous diverses conditions :

---

<sup>30</sup> Cette éventualité n'a pas été abordée lors de l'entretien avec le directeur de la FNASAT-Gens du Voyage.

<sup>31</sup> A sa création, le sigle ATD voulait dire « Aide à toute détresse ». Le site d'ATD Quart monde comprend une présentation de l'association : <http://www.atd-quartmonde.asso.fr/>

- ★ Les indicateurs d'alerte ne doivent pas être le support d'une politique qui soit uniquement en termes de réponses à l'urgence, sans action de fond pour agir sur les causes profondes de la misère
- ★ Les indicateurs d'alerte doivent être complémentaires à ceux déjà existants (tels que ceux suivis par l'ONPES) et non s'y substituer
- ★ La mise en place de nouveaux indicateurs ne doit pas être l'occasion de différer encore les actions publiques de réduction de la misère dans le champ de l'éducation, du logement, de l'emploi... Les éléments de connaissance existent déjà pour fixer des objectifs à moyen terme d'améliorations dans ces domaines.
- ★ Le principe du tableau de bord semble utile au Président pour donner un certain nombre de repères sur l'accès aux droits (justice, éducation, santé, logement...).

Contrairement au Secours Catholique, au Secours Populaire ou aux adhérents de la FNARS, le mouvement ATD Quart Monde ne gère pas d'établissements ni n'intervient dans la distribution de secours ou d'aides alimentaires. Il ne tient pas actuellement de statistiques sur les publics rencontrés et ne voit pas une telle production de statistique comme étant un objectif central à court ou moyen terme pour l'association.

### **3.12 Aux Captifs la Libération**

Aux Captifs la Libération est une association qui va à la rencontre de personnes à la rue. Elle compte 150 bénévoles et une cinquantaine de salariés. Sur les 7 000 personnes rencontrées par an, 6 000 sont en grande précarité et un millier sont des prostitués. La zone d'intervention de l'association est essentiellement située dans Paris intra-muros et dans le Bois de Vincennes. Lors de l'entretien avec son Président, Jean-Guilhem Xerri, sur la question des indicateurs d'alerte, l'association s'est montrée très sensibilisée à la démarche de connaissance de la population précaire qu'elle rencontre par la statistique. Toutefois sa taille relativement modeste rend peu envisageable la mobilisation des statistiques trimestrielles d'activité de la structure dans le cadre d'un tableau de bord national.

Le Président de aux Captifs la Libération s'est montré particulièrement préoccupé par le sort des personnes très désocialisées que l'association contacte lors de ses maraudes et qui ne se rendent pas d'elles-mêmes dans les lieux d'accueil.

### **3.13 Enquête CRÉDOC-ARCEEP sur la fracture numérique**

Le CRÉDOC réalise pour l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et le Conseil Général des Technologies de l'Information (CGTI) une enquête sur l'accès de la population aux outils informatiques (ordinateur, internet) ainsi que l'équipement en téléphone fixe et portable. L'intérêt de cette enquête est son renouvellement annuel, et le fait que les résultats sont publiés par grandes catégories de population.

## Deuxième partie : les indicateurs envisageables

A partir des entretiens auprès des acteurs, et des documents récupérés ou signalés à cette occasion, on peut proposer une première série d'indicateurs susceptibles d'être intégrés dans un tableau de bord des indicateurs d'alerte.

La présentation est faite par grands thèmes. Quand les résultats sont déjà disponibles, ils ont été repris au niveau national, en présentant si possible les résultats pour plusieurs années.

### 1/ **Domaine : les difficultés monétaires des ménages**

#### 1.1 **Les données de la Banque de France**

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
Banque de France	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de dossiers de surendettement recevables</li><li>• Nombre d'orientations vers la Procédure de Redressement Personnel</li><li>• Nombre d'incidents de remboursement des crédits aux particuliers</li></ul>	Publication Annuelle mais remontées mensuelles	National / Départemental

- ★ Avantages : Possibilités d'avoir des remontées mensuelles - possibilités d'avoir des remontées départementales car les Commissions de surendettement sont départementales
- ★ Inconvénients : données en partie liées à l'activité des commissions et du "système bancaire" - données déjà utilisées (annuellement) dans le tableau de bord d'objectifs baisse de la pauvreté. Il peut s'écouler plusieurs années entre l'apparition de problèmes financiers d'une personne ou d'un ménage et son passage en commission de surendettement.
- ★ Interprétation : Les évolutions observées peuvent alerter sur les difficultés des ménages liées à leur niveau d'endettement, si elles sont mises en regard avec les politiques influant sur l'activité

Les données sont déjà disponibles :

Figure 1 Les difficultés monétaires – indicateurs de surendettement  
et d'incidents de remboursement

	2003	2004	2005	2006	2007	D'octobre 2007 à septembre 2008
Nombre de dossiers de surendettement recevables	144 231	153 185	155 946	157 950	154 938	155 050
Nombre d'orientations vers la Procédure de Redressement Personnel	N.R.	16 321	19 259	24 190	27 959	31 010
Nombre d'incidents de remboursement des crédits aux particuliers	2 057 390	2 199 801	2 273 294	2 301 133	2 351 879	N.R.

Source : Banque de France

### 1.2 Les données du Secours catholique

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
Secours catholique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectifs de ménages reçus</li> <li>• Part des personnes sans aucune ressource</li> <li>• Part des personnes ne vivant que des revenus de transferts</li> <li>• Part des personnes sous le seuil de pauvreté (estimation)</li> <li>• Part des moins de 25 ans parmi les personnes de référence reçues</li> <li>• Part des 50 ans et plus parmi les personnes de référence reçues</li> <li>• Part des familles monoparentales</li> <li>• Part des personnes en emploi</li> <li>• Part des personnes en recherche d'emploi ou de formation</li> <li>• Part des situations de logement précaires (hôtel, pension, garni/caravane, péniche/famille, amis/centre d'hébergement, abri de fortune, rue)</li> <li>• Part des ménages étrangers</li> <li>• Part des étrangers sans statut administratif (en attente, déboutés ou sans papiers) parmi les étrangers hors UE</li> </ul>	Fiche transmise annuellement. Le Secours catholique publie les données de l'année N au mois de novembre de l'année suivante	National / Régional

- ★ Avantages : données peu mobilisées dans les tableaux de bord - données renseignées par profil de population et sur des effectifs importants
- ★ Inconvénients : reflètent l'activité du Secours Catholique - la réalisation des fiches dépend de l'implication dans l'observation statistiques des bénévoles locaux (pas de garantie de représentativité des 90 000 fiches remplies)
- ★ Interprétation : Sur 630 000 ménages reçus, 90 000 font l'objet d'une fiche statistique. La participation au travail d'élaboration des fiches statistiques est très variable d'un département à l'autre, ce qui rend difficile la réalisation d'analyses départementales. Une

utilisation notamment pour alerter sur des difficultés croissantes rencontrées par certains publics.

Les données sont déjà disponibles :

Figure 2 Les difficultés monétaires – Le public reçu par le Secours Catholique

	2004	2005	2006	2007
Effectifs de ménages reçus	650 000	677 500	644 100	629 500
Part des personnes sans aucune ressource			11%	11%
Part des personnes ne vivant que des revenus de transferts			43%	42%
Part des personnes sous le seuil de pauvreté (estimation)		94%	94%	94%
Part des moins de 25 ans parmi les personnes de référence reçues			11%	11%
Part des 50 ans et plus parmi les personnes de référence reçues			22%	24%
Part des familles monoparentales			30%	30%
Part des personnes en emploi			18%	18%
Part des personnes en recherche d'emploi ou de formation			45%	43%
Part des situations de logement précaires (hôtel, pension, garni/caravane, péniche/famille, amis/centre d'hébergement, abri de fortune, rue)			20%	20%
Part des ménages étrangers			28%	27%
Part des étrangers sans statut administratif (en attente, déboutés ou sans papiers) parmi les étrangers hors UE			54%	53%

Source : Secours Catholique, « Familles, enfance et pauvretés », statistiques d'accueil 2007.

### 1.3 L'INSEE, dispositif d'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
INSEE – DSDS enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages	Part des ménages : <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'arrivant pas à couvrir les dépenses courantes du ménage avec leur revenu</li> <li>• Ayant eu des découverts bancaires depuis 12 mois</li> <li>• Ayant été dans l'impossibilité de régler loyer / énergie / impôts</li> <li>• Ayant renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières</li> <li>• Score de restriction (8 questions initiales)</li> </ul>	Questions posées trimestriellement à partir du printemps 2009 Délai de 2 mois à envisager avant la publication des résultats	National (3 000 ménages en France entière)

- ★ Avantages : des résultats infra-annuels, disponibles rapidement, des possibilités de fournir des résultats par type de publics
- ★ Inconvénients : champs des ménages "ordinaires" (ne sont pas interrogées les personnes en grande précarité qui sont à la rue ou dans des foyers).
- ★ Interprétation : Une information rapide pouvant alerter sur les difficultés des ménages "ordinaires" - Des indicateurs à construire par type de ménages à définir

Les données de la première vague (mars 2009) ne sont pas encore publiées.

### 1.4 EDF, pôle solidarité

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
EDF, pôle solidarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectifs de clients EDF bénéficiant de la tarification première nécessité</li> </ul>	Mensuel	National / Départemental

- ★ Avantages : un indicateur peu utilisé, des données mensuelles et départementales
- ★ Inconvénients : pas de caractérisation des publics concernés - indicateur de recours au dispositif
- ★ Interprétation : Un indicateur d'alerte sur les difficultés financières - en tenant compte d'une possibilité de recours croissant liée à une diffusion de l'information

Données déjà disponibles :

Figure 3 Les difficultés monétaires – Les clients bénéficiant du tarif première nécessité

	2006	2007	2008
Effectifs de clients EDF bénéficiant de la tarification première nécessité	460 000	630 000	700 000

Source : EDF – pôle solidarité

## 2/ Les données d'action sociale

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
CNAF DSER	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'allocataires bénéficiaires par type de dépenses</li> <li>• Montants versés par type de dépenses (ex vacances, loyer, aide énergie...)</li> <li>• Possible de distinguer selon le type de ménage, la présence d'enfants, la tranche de revenu par UC...</li> </ul>	Annuel-données consolidées en mai de l'année N+1)	National / Départemental / Niveau communal possible

- ★ Avantages : des indicateurs pouvant être déclinés par type de ménages utilisateurs - Les montants versés pour les vacances renseignent sur le taux de départ
- ★ Inconvénients : indicateurs d'activité liées aux politiques des CAF - un décalage dans le temps important
- ★ Observation : Les données sur les allocataires de minima sociaux, ou sur les ménages à bas niveau de revenu sont déjà largement intégrées dans les tableaux de bord existants.
- ★ Interprétation : Les données d'aide facultative peuvent renseigner sur les départs en vacances notamment et sur l'absence de départ pour certaines catégories de public. - Les données sur l'aide pour les loyers et les aides énergies peuvent être utilisées en complément de données FSL / EDF - Les données sur l'action sociale des CAF sont à construire.

## 2.1 L'action sociale des Conseils généraux (via les enquêtes de la DREES)

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
La DREES centralise les informations des Conseils généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance</li> <li>• Nombre d'enfants accueillis à l'ASE</li> <li>• Nombre de familles faisant l'objet d'une action éducative</li> <li>• Nombre de personnes âgées aidées</li> <li>• Nombre de personnes âgées aidées à domicile</li> <li>• Nombre de personnes âgées aidées par APA à domicile</li> <li>• Nombre de personnes âgées aidées en établissement</li> <li>• Nombre de personnes âgées aidées par APA en établissement</li> <li>• Nombre de personnes handicapées aidées</li> <li>• Nombre de personnes handicapées aidées à domicile</li> <li>• Nombre de personnes handicapées aidées en établissement</li> </ul>	Annuel- (premières remontées prévues à partir de juin N+1)	National / Départemental

- ★ Observations : Quelques départements répondent en retard. Sur les personnes âgées dépendantes et sur les personnes handicapées : il ne s'agit pas directement de situation de pauvreté et d'exclusion.
- ★ Avantages : les données sur l'ASE et sur les actions éducatives renseignent sur les difficultés socio-éducatives des familles- un éclairage départemental
- ★ Inconvénients : des délais de remontée importants - des données liées aux signalements et à l'activité des services sociaux.
- ★ Interprétation : Des indicateurs qui peuvent alerter sur des phénomènes d'exclusion peu observés (les difficultés socio-éducatives) - une utilisation prudente du fait des limites ci-dessus.

Données déjà disponibles :

Figure 4 Les bénéficiaires de l'action sociale – Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance	262 752	268 661	273 135	277 415	280 932
Nombre d'enfants accueillis à l'ASE	112 403	115 345	117 046	119 577	121 372
Nombre de familles faisant l'objet d'une action éducative	127 863	131 576	134 400	136 956	139 699
Nombre de personnes âgées aidées	945 103	1 020 496	1 084 327	1 157 590	1 224 761
Nombre de personnes âgées aidées à domicile	475 758	534 312	584 258	638 639	690 904

Nombre de personnes âgées aidées par APA à domicile	414 454	483 817	539 087	594 971	644 180
Nombre de personnes âgées aidées en établissement	469 346	486 184	500 069	518 951	533 857
Nombre de personnes âgées aidées par APA en établissement	350 536	370 665	383 863	403 304	416 190
Nombre de personnes handicapées aidées	217 380	228 791	234 907	239 645	256 701
Nombre de personnes handicapées aidées à domicile	99 006	104 217	108 858	111 064	122 027
Nombre de personnes handicapées aidées en établissement	118 374	124 574	126 049	128 580	134 674

Source : DREES

## 2.2 La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
CNSA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie</li> <li>• Nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'APA à domicile</li> <li>• Nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'APA en établissement</li> </ul>	Mensuel	National / Départemental

★ Interprétation : la dépendance n'est qu'indirectement interprétable en termes de pauvreté ou d'exclusion.

★ Observation : ces indicateurs vont devenir disponibles fin 2009.

## 2.3 Le fonds d'aide aux jeunes

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
DREES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demandes au FAJ</li> <li>• Nombre de jeunes aidés</li> <li>• Part des aides concernant (au moins en partie) l'alimentaire</li> <li>• Part des aides concernant des jeunes en emploi non aidés</li> <li>• Part des aides concernant des jeunes en emploi aidés</li> <li>• Part des aides concernant des jeunes en emploi</li> <li>• Part des femmes</li> <li>• Situation de logement : (Chez parents / Hébergés / Locataires / Logement précaire)</li> </ul>	Fiche transmise Annuellement (renvoi des questionnaires à la DREES prévu pour la fin mars)	National / Départemental

★ Observation : la qualité de l'information au niveau départemental est entachée par des non-réponses (NR) : Les non-réponses sont plus ou moins fréquentes selon les questions pour certains départements. Par exemple, pour 51% des aides, la situation professionnelle est inconnue, pour 42% des aides, la situation de logement est inconnue.

- ★ Interprétation : Des indicateurs sur la montée de la précarité parmi les jeunes, pouvant être couplés avec les autres indicateurs qu'il est possible de décliner par tranche d'âge.

Données déjà disponibles :

Figure 5 Les jeunes aidés par le fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

	2003	2004
Nombre de demandes au FAJ	166 000	165 000
Nombre de jeunes aidés	106 000	103 000
Part des aides concernant (au moins en partie) l'alimentaire	51%	51%
Part des aides concernant des jeunes en emploi non aidés	9%	10%
Part des aides concernant des jeunes en emploi aidés	6%	6%
Part des aides concernant des jeunes en emploi	15%	16%
Part des femmes	52%	53%
Situation de logement :		
• Chez parents	33%	32%
• Hébergés	20%	21%
• Locataires	32%	33%
• Logement précaire (*)	15%	14%

(\*) Logement précaire : CHRS, accueil d'urgence, foyer, hôtel social, sans domicile

Source : DREES

### 3/ Le logement

#### 3.1 **L'observatoire national du 115 (mis en place par la FNARS)**

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
Observatoire national du 115 (mis en place par la FNARS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'appels concernant les demandes d'hébergement</li> <li>• Nombre de personnes ayant sollicité un hébergement</li> <li>• Part des demandes d'hébergement concernant : une personne seule sans enfant / une famille monoparentale / un couple avec enfants / un mineur sans parent / autre</li> <li>• Lieu où le ménage a dormi la veille (rue / structure d'accueil, foyer / domicile parental, conjugal, personnel / hôpital, lieu de cure / hébergement mobile ou de fortune / hébergement proches / autre</li> <li>• Part des demandes d'hébergement se concluant par un hébergement effectif</li> </ul>	Remontées en continu sur le site de l'Observatoire national du 115	National / Départemental

- ★ Avantages : un système d'information standardisé sur la grande précarité - des informations par public - des informations sur les réponses du système - une remontée en continu

- ★ Inconvénients : une observation centrée sur les places accordées par le 115, reflétant l'activité des 115 et leur place dans le système de "veille sociale". Non-recours au 115 (soit parce que l'accès aux structures d'hébergement se fait par d'autres filières, soit par difficulté à contacter le 115 dans les départements où les demandes sont très nombreuses) et doublons (les personnes qui font des demandes dans plusieurs départements)
- ★ Interprétation : Des indicateurs d'alerte à observer en parallèle avec les autres indicateurs de grande précarité (Médecins du Monde, Secours Catholique), notamment dans leur déclinaison par public.
- ★ Disponibilité des données : pas encore. L'Observatoire du 115 a démarré sur un échantillon de 30 départements en avril 2009.

### 3.2 Les données du FSL

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
DREES et DHUP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ménages aidés pour accéder à un logement</li> <li>• Nombre de ménages aidés pour se maintenir dans un logement</li> <li>• Nombre de ménages aidés pour un impayé de fluide</li> <li>• Profil démographique des ménages aidés pour l'accès au logement (par tranche d'âge et par situation familiale)</li> <li>• Profil démographique des ménages aidés pour le maintien ou les fluides (par tranche d'âge et par situation familiale)</li> </ul>	Fiche transmise Annuellement (retour prévu en juillet pour les données de l'année précédente, pour les données 2007 le retour à la DHUP est prévu pour fin janvier 2009 )	National / Départemental.

- ★ Avantages : des indicateurs à la fois d'accès, de maintien et de difficultés financières, pouvant être déclinés par public.
- ★ Inconvénients : le décalage dans le temps, des indicateurs d'activité, un taux de non réponse variable d'un département à l'autre.
- ★ Interprétation : Une utilisation parallèle avec les autres informations sur le logement et les dépenses d'énergie (EDF, données CAF, voire indicateurs de surendettement) - des évolutions à interpréter au regard des modifications exogènes de l'organisation FSL.

Données déjà disponibles :

**Figure 6 Logement – les ménages aidés par le FSL**

	2006
Nombre de ménages aidés pour accéder à un logement	137 200
Nombre de ménages aidés pour se maintenir dans un logement	68 200
Nombre de ménages aidés pour un impayé de fluide	382 200
<i>Ménages aidés pour l'accès au logement : âge</i>	
Moins de 25 ans	16%
Entre 25 et 34 ans	31%
Entre 35 et 49 ans	37%
50 ans et plus	17%
<i>Ménages aidés pour l'accès au logement : type de famille</i>	
Personne isolée	41%
Famille monoparentale	37%
Couple sans enfant	6%
Couple avec enfant	16%
<i>Ménages aidés le maintien dans le logement ou les fluides : âge</i>	
Moins de 25 ans	8%
Entre 25 et 34 ans	27%
Entre 35 et 49 ans	42%
50 ans et plus	23%
<i>Ménages aidés le maintien dans le logement ou les fluides : type de famille</i>	
Personne isolée	32%
Famille monoparentale	37%
Couple sans enfant	7%
Couple avec enfant	24%

Source : DREES

### 3.3 Les procédures d'expulsions

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
Ministère de la Justice	• Nombre de décisions de justice acceptant les demandes des bailleurs pour expulsion suite au non-paiement de loyer	Annuel – données disponibles à partir de juin de l'année suivante	National / Départemental
Ministère de l'intérieur	Nombre de : • Commandements à quitter des lieux • Demandes de concours de la force publique • Décisions d'accorder le concours de la force publique • Interventions effectives de la force publique	Annuel	National

- ★ Avantages : des indicateurs peu utilisés, de fragilités par rapport au logement
- ★ Inconvénients : pas de déclinaison par public, un décalage dans le temps, des indicateurs liés à d'éventuelles volontés politiques de limiter ou d'augmenter les expulsions
- ★ Interprétation : Des indicateurs d'alertes sur des situations précaires de logement, complémentaires aux autres données sur le domaine (FSL notamment).

Données déjà disponibles :

Figure 7 Logement – Des décisions d'expulsion aux expulsions effectives

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de décisions de justice acceptant les demandes des bailleurs pour expulsions suite à un non-paiement de loyer	94 743	103 285	99 768	102 967	105 917
Commandements à quitter les lieux	52 788	59 306	53 599	47 577	55 419
Demandes de concours de la force publique	39 924	41 702	40 329	38 740	40 935
Décisions d'accorder le concours de la force publique	23 089	18 967	23 029	25 144	26 550
Interventions effectives de la force publique	9 717	7 610	10 163	10 719	10 637

Source : Ministère de la Justice et Ministère de l'Intérieur, compilation par la Fondation Abbé Pierre

### 3.4 Le suivi de la loi sur le Droit au Logement Opposable

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
Ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de recours DALO reçus en vue d'un logement</li> <li>• Nombre de recours DALO favorables pour un logement</li> <li>• Nombre de ménages logés dans la procédure DALO</li> <li>• Répartition des demandes DALO selon le motif de la demande</li> </ul>	Annuel pour 2008/ Mensuel pour 2009	National / Départemental

- ★ Avantages : des indicateurs à la fois de recours et de réponses données, qui pourront être mensuels, déclinables par motif de demande
- ★ Inconvénients : dispositif qui se met en place, hausse des recours qui pourra s'expliquer par la diffusion du dispositif plus que par l'évolution des besoins
- ★ Interprétation : Des indicateurs d'alerte des besoins d'accès au logement, par type de publics, qui prendront leur sens lorsque le dispositif ne sera plus dans une phase de montée en charge

Données déjà disponibles :

Figure 8 Logement – Les recours au titre du Droit au logement opposable (DALO)

	2008	%
Nombre de recours DALO reçus en vue d'un logement	60 881	
Nombre de recours DALO favorables pour un logement	17 818	29%
Nombre de ménages logés dans la procédure DALO	6 085	10%
Répartition des dossiers DALO dont le motif est connu selon ce motif :		
Dépourvu de logement et logé chez des tiers	7 593	11%
Dépourvu de logement non logé chez des tiers	4 685	7%
Menacé d'expulsion sans relogement	7 489	11%
Hébergé de façon continue dans une structure d'hébergement	4 942	7%
Logé dans un logement de transition	2 436	4%
Logé dans des locaux impropres à l'habitation	1 720	3%
Logé dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux	5 070	8%
Personne handicapée ou avec mineur logée dans un logement non décent	3 804	6%
Personne handicapée ou avec mineur logée dans un logement sur occupé	8 593	13%
Délai anormalement long	21 137	31%
Nombre total de motifs connus (au 31/12/2008)	67 469	100%

Source : Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire

### 3.5 Le Recensement de la Population : la population hors logement ordinaire

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
INSEE – Recensement de Population	Effectifs de population hors logement ordinaire : • Par type de situation (bâtiment à usage autre que d'habitation/ construction provisoire, mobil home / caravane ou habitation mobile)	Annuel (le chiffre est réactualisé annuellement en tenant compte de l'échantillon au 1/5e le plus récent)	National / Départemental

- ★ Avantages : indicateurs pouvant être déclinés par type de population, donnant des informations sur les populations hors "ménage ordinaire"
- ★ Inconvénients : les populations les plus mal recensées sans doute les populations les plus précaires - la hausse du nombre de personnes concernées peut aussi être liée à une meilleure observation.
- ★ Interprétation : Des indicateurs d'alerte sur le nombre et les caractéristiques de populations en habitat précaire, par profil de personnes - complémentarité avec les autres indicateurs sur les ménages en situation précaire
- ★ Disponibilité : pas encore, les premiers résultats du Recensement Rénové de la Population sont prévus pour l'été 2009.

#### 4/ **Emploi**

Source	Indicateurs	Périodicité et date de disponibilité	Echelon géographique
CREDOC UNEDIC	• Effectifs d'intention d'embauche • Part des embauches en emploi saisonnier	Annuel. enquête en octobre-novembre sur les intentions d'embauche pour l'année suivante. Résultats en avril.	National / Départemental (par Assedic)

- ★ Avantages : des données permettant d'anticiper une montée du chômage ou de l'emploi précaire, y compris par profession.
- ★ Inconvénients : décalage entre les intentions et les réalisations - déclaratifs des employeurs. On mesure des intentions et non les réalisations.
- ★ Interprétation : Une utilisation complémentaire des données sur les demandeurs d'emploi, largement intégrées aux observatoires existant (et donc non explorées ici) peuvent alerter sur une éventuelle aggravation de tensions déjà repérées sur le marché de l'emploi.

Données déjà disponibles :

Figure 9 Emploi – Les intentions de recrutement des employeurs

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre total de projets de recrutement	1 378 000	1 244 000	1 223 000	1 194 000	1 223 000	1 298 000
Part des projets de recrutement en saisonnier	27,0%	23,6%	29,5%	30,4%	28,3%	25,0%

Source : UNEDIC – ASSEDIC – CREDOC, enquête BMO

## 5/ Santé

### 5.1 Accès au droit : fonds CMU

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
Fonds CMU	• Effectifs de CMU complémentaire	Mensuel (connu deux mois plus tard pour les chiffres provisoires)	National/ départemental pour les grands régimes (98% du territoire)

- ★ Observation : une interrogation sur les effets du RSA sur les effectifs CMU-C
- ★ Avantages : des données mensuelles et par département
- ★ Inconvénients : pas de déclinaison selon les profils, décalage dans le temps entre l'apparition des difficultés et la demande de CMU
- ★ Interprétation : Une utilisation complémentaire des données sur les difficultés financières et sur l'évolution des bas revenus

Données déjà disponibles :

Figure 10 Santé – Accès au droit – Effectifs couverts par la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)

	2005	2006	2007
Métropole	3 842 298	3 898 974	3 895 938
Dom	569 262	587 283	589 623
France entière	4 411 560	4 486 257	4 485 561

Source : Fonds CMU

## 5.2 Drogue, alcool

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
OFTD – observatoire Français des Drogues et de la Toxicomanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part des jeunes de 17 ans consommateurs réguliers d'alcool</li> <li>Part des jeunes de 17 ans consommateurs réguliers de cannabis</li> </ul>	Annuel	National/ départemental Source JAPD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'interpellations par type de produit (alcool / cannabis / autre drogue)</li> </ul>	Annuel	National/ départemental Source : Police - Gendarmerie

- ★ Avantages : (Sur les jeunes) Des données pouvant renseigner sur l'émergence de difficultés socio-économiques / éducatives parmi les jeunes. L'effectif important des jeunes participant à la Journée d'appel de préparation à la défense (30 000 jeunes /an) permet une analyse par département. (Sur les interpellations tout public) Renseigne sur des conduites pouvant amener à une marginalisation sociale.
- ★ Inconvénients: (Sur les jeunes) Seuls les jeunes de nationalité française participent à la JAPD - délai avant la mise à disposition des chiffres. (Sur les interpellations tout public) Données d'activité – Doubles comptes : Une même personne peut être interpellée plusieurs fois
- ★ Interprétation (sur les jeunes) : A analyser en parallèle avec les données sur les difficultés socio-éducatives des familles avec enfants (suivi par l'ASE en particulier).

Données déjà disponibles :

Figure 11 Santé – Dépendance – Jeunes consommateurs réguliers d'alcool et de cannabis

Part des jeunes de 17 ans consommateurs réguliers:	2000		2002		2003		2005	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
• d'alcool	16,0%	6,0%	19,0%	6,0%	21,0%	8,0%	18,0%	6,0%
• de cannabis	14,6%	5,2%	17,7%	6,8%	14,6%	6,5%	15,0%	6,3%

Source : Journée d'appel de préparation à la défense, analyses des résultats par la DEPP-Ministère de l'Education Nationale – chiffres publiés par l'OFTD

Figure 12 Santé – Dépendance – Interpellations liées à l'usage d'alcool et de drogues

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'interpellations liées à l'alcool (1)	64 191	67 036	67 407	63 574	69 865	71 407	89 072
Nombre d'interpellations liées au cannabis (2)	63 694	73 449	82 143	91 705	90 905	83 980	N.R.
Nombre d'interpellations liées à d'autres drogues (2)	7 973	7 805	8 487	9 573	10 142	9 837	N.R.

(1) Nombre d'interpellation pour ivresse publique et manifeste, source : OFDT, DGGC, DGPN, Préfecture de police de Paris - chiffres publiés par l'OFDT

(2) Fichier des auteurs d'infraction à la législation sur les stupéfiants - chiffres publiés par l'OFDT

### 5.3 Les personnes reçues par Médecins du Monde-Mission France

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
Médecins du Monde - Mission France	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de patients reçus dans les permanences Médecins du Monde France</li> <li>• Part des patients femmes</li> <li>• Part des patients de moins de 25 ans</li> <li>• Part des patients de 60 ans et +</li> <li>• Part des patients étrangers</li> <li>• Part des patients sans logement fixe</li> <li>• Part des patients sans aucun droit ouvert à couverture maladie</li> <li>• Part des patients avec droits ouverts à l'aide médicale gratuite</li> <li>• Part des patients ayant la sécurité sociale et la CMU</li> </ul>	Annuel – publication en octobre pour les données de l'année antérieure	National

- ★ Observation : 24 000 patients en 2007 ont fait l'objet d'une fiche de renseignements.
- ★ Avantages: Population souvent exclue des données statistiques car majoritairement étrangère et sans titre de séjour - connaissance du profil de la population reçue
- ★ Inconvénients: les effectifs reçus vont évoluer selon l'offre de points d'accueil - délai important avant la publication des données d'activité
- ★ Interprétation : Une utilisation en parallèle avec les données sur la grande précarité

Données déjà disponibles :

Figure 13 Santé – Public reçu aux permanences françaises de Médecins du Monde

	2007
Nombre de patients reçus dans les permanences Médecins du Monde France	24 092
Part des patients femmes	44,6%
Part des patients de moins de 25 ans	24,7%
Part des patients de 60 ans et +	7,4%
Part des patients étrangers	88,7%
Part des patients sans logement fixe	58,1%
Part des patients sans aucun droit ouvert à couverture maladie	22,2%
Part des patients avec droits ouverts à l'aide médicale gratuite	48,6%
Part des patients ayant la sécurité sociale et la CMU	29,2%

Source : Médecins de Monde – Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France

## 6/ Culture

### 6.1 **Illettrisme**

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
Site de l'ANLCI	• Part des jeunes ayant des difficultés sévères en lecture	Annuel	National / Départemental

- ★ Observation : L'ANLCI publie tous les ans des chiffres tirés des tests de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) organisés par le Ministère de la défense, les résultats provenant du traitement des enquêtes par la DEPP (Ministère de l'Education Nationale).
- ★ Inconvénients : les enquêtes Information et Vie quotidienne montrent que les publics plus âgés, y compris ceux scolarisés en France, sont les plus touchés par les phénomènes d'illettrisme à cause de l'érosion des capacités scolaires
- ★ Interprétation : Est un indicateur de la population susceptible de se retrouver en situation d'exclusion de par la mauvaise maîtrise de l'écrit - à rapprocher des autres indicateurs de difficultés socio-éducatives.

Données déjà disponibles :

Figure 14 Culture – illettrisme chez les jeunes

	2004	2005	2006	2007
Part des jeunes ayant des difficultés sévères en lecture	4,4%	4,3%	4,8%	4,9%

Source : Journée d'appel et de préparation à la Défense (JAPD) – traitement statistique DEPP

## 6.2 Accès aux nouvelles technologies de l'information

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
CREDOC – ARCEP/CGTI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part de la population sans ordinateur</li> <li>• Part de la population sans accès à internet sans domicile</li> <li>• Part de la population sans téléphone fixe</li> <li>• Ces indicateurs sont aussi disponibles pour les deux tranches de revenus les plus faibles de la population</li> </ul>	Annuel (enquête en juin, résultats disponibles en novembre)	National

- ★ Avantages: Connaissance de l'ampleur de la fracture numérique selon les niveaux de revenus  
Inconvénients: les effectifs de l'enquête du CRÉDOC sont insuffisants pour permettre une analyse régionale ou départementale.

Données déjà disponibles :

Figure 15 Culture – Fracture numérique

	2004	2005	2006	2007	2008
<i>Ensemble de la population</i>					
Part de la population sans ordinateur	47%	45%	40%	34%	31%
Part de la population sans accès à internet à domicile	64%	60%	55%	45%	39%
Part de la population sans téléphone fixe	15%	18%	17%	17%	15%
<i>Parmi les ménages au revenu inférieur à 900€</i>					
Part de la population sans ordinateur	70%	66%	68%	59%	57%
Part de la population sans accès à internet à domicile	86%	79%	78%	74%	66%
Part de la population sans téléphone fixe	33%	38%	27%	28%	35%
<i>Parmi les ménages au revenu compris entre 900 et 1 500€</i>					

Part de la population sans ordinateur	63%	67%	58%	57%	52%
Part de la population sans accès à internet à domicile	79%	82%	73%	67%	62%
Part de la population sans accès au téléphone fixe	25%	28%	24%	26%	25%

Source : CREDOC (enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français » - ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) - CGTI (Conseil Général des Technologies de l'Information)

## 7/ **Justice : Accès à l'aide juridictionnelle**

Source	Indicateur	Périodicité et date de disponibilité des données	Echelon géographique
Ministère de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'admissions à l'aide juridictionnelle</li> <li>• Part des procédures civiles avec AJ</li> <li>• Part des procédures pénales avec AJ</li> </ul>	Annuel et Trimestriel	National / Départemental

- ★ Avantages : données trimestrielles, peu mobilisées
- ★ Inconvénients : pas de déclinaison par profil - données d'activité
- ★ Interprétation : Indicateurs indirects de difficultés financières et d'accès aux droits pour les populations défavorisées

Données déjà disponibles :

Figure 16 Accès à la justice – aide juridictionnelle (AJ)

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre d'admission à l'aide juridictionnelle	688 637	755 851	831 877	886 533	904 961
Part des procédures civiles avec AJ	19%	N.R	20%	20%	21%
Part des procédures pénales avec AJ	34%	N.R	39%	41%	43%

Source : Ministère de la Justice

**8/ La part des élèves du secondaire inscrits à la cantine**

<i>Source</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Périodicité et date de disponibilité des données</i>	<i>Echelon géographique</i>
Ministère de l'Education Nationale – base élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Part des jeunes du secondaire premier cycle demi-pensionnaires</li> <li>• Même indicateur parmi ceux ayant des parents inactifs</li> <li>• Même indicateur parmi ceux ayant des parents ouvriers</li> </ul>	Annuel (données recueillies à la rentrée)	National / Départemental

- ★ Avantages : des données assez "récentes", une déclinaison par profil
- ★ Inconvénients : pas de données sur l'école primaire
- ★ Interprétation : Indicateurs indirects de difficultés financières des familles - à interpréter en termes d'évolution

## Conclusion

Il existe déjà plusieurs tableaux de bord permettant une mesure des phénomènes de pauvreté, d'exclusion et d'inégalités sociales. Dans le contexte actuel de crise économique mondiale, se pose toutefois avec une acuité particulière la question de créer un outil complémentaire d'indicateurs d'alerte permettant :

- ★ De disposer rapidement d'informations sur les évolutions en cours que la plupart des mesures existantes (pour lesquelles il s'écoule souvent au moins une année entre la date de l'observation et la publication des résultats)
- ★ De mesurer des phénomènes émergents non pris en compte dans les tableaux de bord existants.

Cette étude de faisabilité vise à passer en revue les sources possibles et à proposer des indicateurs pertinents par rapport à une problématique d'alerte. L'intérêt principal d'un tel tableau de bord étant le suivi dans le temps, nous n'avons pas conservé les indicateurs qui peuvent être tirés d'études ponctuelles non renouvelées dans le temps. Quant aux enquêtes reproduites régulièrement, malgré la pertinence de certaines d'entre elles pour rendre compte des phénomènes de pauvreté et d'exclusion, ont été écartées toutes les sources qui ne sont pas réactualisées au moins annuellement.

La conclusion de cette étude se présente en deux temps :

La première partie propose une sélection d'indicateurs qui pourraient être mis en place rapidement (dès l'année 2009). La liste présentée ici correspond à une sélection des indicateurs analysés dans le rapport, faite en choisissant les indicateurs les plus pertinents pour refléter directement les phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

Dans la première partie de ce rapport, certaines sources déjà largement utilisées dans les tableaux de bord sociaux ont été évoquées. Ces indicateurs déjà bien connus ont été repris en conclusion, dans la synthèse des indicateurs proposés, car ils restent indispensables à toute appréhension de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Il s'agit :

- ★ des indicateurs qu'on peut tirer des données de la CNAF sur le RSA ou sur l'ensemble des allocataires à bas revenus, des inscrits au pôle emploi ou des chômeurs au sens du bureau international du travail qu'on connaît par l'enquête emploi en continu de l'INSEE. mensuelle ainsi que la richesse des bases de données dont ils sont issus certaines sources mentionnées dans la première partie comme étant des indicateurs classiquement suivis dans les tableaux de bord. Pour toutes ces sources, on peut suivre les évolutions mensuelles et disposer d'indicateurs de suivi sur des sous-catégories (par sexe, âge, et selon les sources par PCS, diplôme, configuration familiale, niveau de ressources du ménage, type d'aide reçue...). Ces sources sont exploitables à un niveau local (départements, communes...).

- ★ Les données sur les bénéficiaires du FSL, du FAJ ou de l'aide sociale départementale ont un intérêt dans un tableau de bord d'indicateurs d'alerte car elles sont détaillées par sous-catégories de population et sont analysables à un niveau départemental.
- ★ Les effectifs de personnes concernées par la CMU Complémentaire ainsi que par le passage en commission de surendettement peuvent être suivis mensuellement et analysés à un niveau départemental.

La deuxième partie de cette conclusion reprend les éléments d'évolution des systèmes d'information qui sont à envisager dans un délai plus lointain que 2009. Dans certains cas on peut envisager concrètement des améliorations car des groupes de travail sont déjà en place pour améliorer les sources. Dans d'autres cas il faudra une politique volontariste pour créer les conditions de progression des possibilités d'indicateurs d'alerte.

### 1/ **Proposition synthétique d'indicateurs d'alerte**

La proposition synthétique d'indicateurs d'alerte est faite sous forme de tableau. Ce tableau reprend comme information :

- ★ Le thème de l'indicateur. On trouvera des informations plus détaillées sur la construction des indicateurs dans la partie 2 de ce rapport.
- ★ Son caractère nouveau ou non (sous forme de Oui/Non). On a considéré qu'un indicateur déjà inclu dans les tableaux de bord sociaux n'était pas nouveau.
- ★ Le délai nécessaire entre l'observation et la mise à disposition des chiffres. On a considéré qu'il était rapide s'il est inférieur ou égal à trois mois. Les détails sur le délai figurent dans la partie 2.
- ★ La fréquence de renouvellement de l'indicateur. Il s'agit de la fréquence minimale possible. On peut très bien décider qu'une information disponible mensuellement ne sera étudiée que trimestriellement.
- ★ L'échelle géographique possible.

<b>Indicateur(s) [source]</b>	<b>Nouveau</b>	<b>Délai</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Sous-population</b>	<b>Echelle</b>
<b>Thème 1 : Difficultés monétaires</b>					
Surendettement [commissions départementales-Banque de France]	Non	Rapide	Mensuelle	Non	Nationale, départementale
Difficultés de paiement- sentiment de restriction [Enquête conjoncture auprès des ménages INSEE]	Oui	Rapide	Trimestrielle	Non	Nationale
Bénéficiaires tarif première nécessité [EDF]	Oui	Rapide	Mensuelle	Non	Nationale, départementale, communale
Public Secours catholique	Oui	Lent	Annuelle	Oui (type de famille, âge, sexe, niveau de revenu, situation vis-à-vis de l'emploi, etc.)	Nationale, régionale

*ONPES CRÉDOC 2009 : Indicateurs d'alerte sur la pauvreté et l'exclusion :  
Repérage des sources statistiques et propositions d'indicateurs*

<b>Thème 2 : Action sociale</b>					
Catégories de bénéficiaires de l'action sociale départementale (y compris FAJ, FSL) [Conseils généraux-DREES-DUHP]	Non	Lent	Annuelle	Oui (selon dispositif)	Nationale, départementale (quelques non-réponses)
RSA socle (continuité de API-RMI) [CNAF]	Non	Rapide	Trimestrielle (Mensuelle ?)	Oui (sexe, âge, configuration familiale, situation vis-à-vis de l'emploi, niveau de revenu...)	Nationale, départementale, communale
RSA chapeau (compléments de revenu pour travailleurs pauvres) [CNAF]	Oui	Rapide	Trimestrielle (Mensuelle ?)	Oui (sexe, âge, configuration familiale, situation vis-à-vis de l'emploi, niveau de revenu...)	Nationale, départementale, communale
<b>Thème 3 : Logement</b>					
Demandes d'hébergement auprès du 115 [Observatoire du 115 _ FNARS]	Oui	Rapide	Mensuelle (remontées en continu)	Oui (sexe, âge, configuration familiale, raison demande, historique logement...)	Nationale, départementale, communale
Suivi Droit au Logement Opposable [Projet DALO-DUHP]	Non	Rapide	Mensuelle	Oui (selon catégories de prioritaires)	Nationale, départementale
Expulsions [Ministères Justice – Intérieur]	Oui	Lent	Annuelle	Non	Nationale, (départementale pour Min. Justice)
<b>Thème 4 : emploi</b>					
Chômage au sens du BIT [enquête emploi INSEE]	Non	Rapide	Trimestrielle	Oui (CSP, sexe, âge, ancienneté chômage, etc.).	Nationale
Demandeurs d'emploi inscrits [Pôle emploi]	Non	Rapide	Mensuelle	Oui (CSP, sexe, âge, ancienneté chômage, indemnisation, etc.).	Nationale, départementale, communale
<b>Thème 5 : santé</b>					
Accès au droit : bénéficiaires CMU Complémentaire [Fonds CMU]	Oui	Rapide	Mensuelle	Non	Nationale, (départementale à 98%)
Public Médecins du Monde	Oui	Lent	Annuelle	Oui (type de famille, âge, sexe, situation emploi/logement/ administrative, etc.)	Nationale
<b>Thème 6 : culture</b>					
Illettrisme des 17 ans [JAPD-DEPP-ANLCI]	Oui	Lent	Annuelle	Non	Nationale, départementale
Fracture numérique [CREDOC-ARCEP-CGTI]					
<b>Thème 7 : justice</b>					
Accès au droit : bénéficiaires aide juridictionnelle [Ministère Justice]	Oui	Lent	Annuelle	Non	Nationale, départementale

## **2/ Les éléments à faire évoluer**

On peut penser que dans les années à venir, certaines données vont devenir disponibles ou plus complètes, car des groupes de travail se réunissent déjà pour faire évoluer les systèmes d'information. On a détaillé ces améliorations dans la première partie de ce rapport. Rappelons qu'il s'agit des domaines suivants :

- ★ Les informations sur les besoins de la population et les politiques sociales départementales (groupe du travail du CNIS DREES-Conseils généraux).
- ★ Les informations des CCAS (mission confiée par l'UNCASS au COMPAS-TIS).
- ★ Les statistiques sur l'absentéisme scolaire (groupe de travail à l'initiative du Ministère de l'Education).

Du côté des associations, il serait souhaitable d'apporter un soutien logistique pour développer une culture d'étude. Peu d'associations nationales ont systématisé la mise en place d'un observatoire à partir du public qu'elles reçoivent. C'est le cas du Secours Populaire et de Médecins du Monde, ainsi que de la FNARS pour l'Observatoire du 115. De telles opérations supposent de convaincre tous les intervenants, ou une forte proportion d'entre eux, ce qui dans le cas d'associations reposant en partie sur le bénévolat n'est pas simple. Leur succès repose sur la ténacité et le professionnalisme des personnes chargées d'animer les dispositifs de recueil d'information et de les analyser. La généralisation de ce type d'observatoire pose la question de l'affectation des moyens par l'association, ou du soutien des pouvoirs publics ou de mécénat d'entreprises à de tels dispositifs. Pour développer cette culture de l'étude, il est indispensable que les membres des associations voient les conséquences positives des efforts mis pour recueillir des statistiques sur leur activité et sur les difficultés des publics rencontrés. Il s'agit de la mise en évidence du travail de leur association et de leur contribution à rendre visible les phénomènes sociaux qui affectent la population.

Du côté des administrations publiques, développer les statistiques (en enrichissant les questionnaires pour mieux décrire les populations et les aides dont elles ont pu bénéficier, ainsi qu'en réduisant les délais de traitement des données) est en grande partie une question d'affectation de moyens humains.

## Annexes

### 1/ Liste des personnes interviewées

#### 1.1 **Pôle administration publique et secteur para-public**

ANLCI (Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme), Jean-Pierre Jeantheau, Chargé de mission national (Mesure des statistiques)

Banque de France : Lucien Bernadine, Secrétaire général du Comité Consultatif du Secteur financier

CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) :

- Helene Paris, directrice de la DSER (direction des statistiques, des études et de la recherche)
- Bernard Pélamourgues, Responsable du pôle statistiques de gestion et d'action sociale, DSER

CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) : Estelle Pelletier, Statisticienne

DARES (Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques), Ministère du travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : Christel Colin, Sous-directrice, Sous-direction Suivi et Évaluation des Politiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DGAS (Direction Générale de l'action Sociale), Ministère du travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville : Catherine Lesterpt, chef du bureau des politiques de prévention, d'insertion et d'accès aux droits

DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques), Ministère du travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, Ministère de la Santé et des Sports et Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique :

- Elise Clément, responsable du Pôle aide sociale des départements
- Marie-Thérèse Espinasse, MAREL- Mission Animation régionale et locale
- Michèle Mansuy, chargée de mission (sur les relations partenariales avec les CG), sous-direction de la solidarité
- Emmanuelle Nauze-Fichet, Chef du bureau "Lutte contre l'exclusion"

- Eric Renard, Bureau Lutte contre l'exclusion

EDF, Olivier Bajard, Chef du Pôle solidarité

Education nationale (Ministère) :

- Cédric Afsa, chef du service statistique, DEPP-Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Michèle Thauvel-Richard, chargée d'études

Fonds CMU :

- Bruno Négroni, directeur adjoint du fonds CMU
- Olivier Querouil, conseiller technique

Haut Comité Logement Personnes défavorisées : Bernard Lacharme, secrétaire général

INSEE :

- Jean-Louis Lhéritier, chef du département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
- Magda Tomasini, Chef de la division Revenu et patrimoine des ménages

CNRS LEFI, Georges Gloukoviezoff, Economiste, Spécialiste de l'exclusion bancaire des particuliers

Ministère de la Justice :

- Luc-Henri Choquet Responsable de la recherche, direction Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Joël Creusat, Chef du bureau des dispositifs statistiques et des études, Sous-direction de la Statistique et des Études
- Sonia Lumbroso, Magistrat, Sous-direction de la Statistique et des Études
- Odile Timbart, Statisticienne, Sous-direction de la Statistique et des Études
- Viviane Ravilly, sous-direction de la statistique

Ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire :

- Dominique Gallicher, Bureau des Politiques sociales de Logement, sous-direction des politiques de l'habitat, DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages)

- Alain Jacquot, Sous-directeur des statistiques du logement et de la construction
- Marc Prévot, coordonateur du collège Logement et Immobilier, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
- Hélène Sainte Marie, Directrice du projet DALO - DGALN/DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages)
- Catherine Wintgens, Chef du Bureau des Politiques sociales de Logement, sous-direction des politiques de l'habitat, DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages)

Ministère de l'intérieur : Sylvain Lamirault, Cellule contentieux

Pôle Emploi :

- François Aventur, sous directeur des études et des évaluations
- Danielle Gréco Chargée de mission

OVE (Observatoire de la Vie étudiante) : Antonella Foschi, chargée de la documentation et de la communication

### **1.2 Pôle associatif**

ANDASS (Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux), Pascal Gouffier, Président de l'ANDASS

ATD Quart Monde France, Pierre Saglio, Président

Aux captifs la libération : Jean-Guilhem XERRI, président

Emmaus Association : Michel Castellan , membre du CA

FAPIL (Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement) : Jean-Michel David, Délégué général

Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés: Christophe Robert, Directeur des études et de l'animation territoriale

FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) :

- Carole Lardoux, chargée de l'Observatoire du 115
- Nicole Maestracci, Présidente
- Sylvaine Villeneuve, chargée de l'observation et de la communication

FNASAT-Gens du voyage (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage) : Didier Botton, Directeur

Médecins du Monde mission France :

- Jean-Maurice Salen, délégué régional Médecins du Monde Alsace et membre du Comité de Pilotage de médecins du Monde Mission France
- Sophie Poisson, coordinatrice, Observatoire de l'accès aux soins Médecins du Monde France

Secours Catholique :

- Bernard Schricke, directeur de l'action institutionnelle
- Dominique Saint Macary, chargée des statistiques

Secours populaire : Henriette Steinberg, secrétaire générale

UNCCAS :

- Muriel Derouard, Chargée de l'Audit
- Daniel Zielinski, délégué général-

COMPAS-TIS :

- Hervé Guéry, directeur
- Marc Le Gallo, sociologue

UNIOPSS : M Grouès, conseiller technique, pôle lutte contre les exclusions

## 2/ **Guide entretien**

- \* Nom de la structure
- \* Fonction de la personne répondant, statut (salarié ou bénévole)
- \* Ancienneté de la personne dans la structure et dans la fonction
- \* Explication du programme d'étude, de ce qu'on entend par indicateur d'alerte (aller plus loin que les indicateurs classiques, être plus réactif dans les résultats), explication des deux volets de l'étude (volet 1 : recherche d'indicateurs d'alerte qui pourraient être fournis par les statistiques des structures, volet 2 : enquête sur les perceptions des acteurs en contact avec le public en difficulté)
- \* Quelle vision des évolutions du public reçu, des problématiques traitées par la structure ?
- \* Quelle(s) source(s) statistique(s) possible pour créer des indicateurs d'alerte (sous quelle forme, à quelle périodicité, date de disponibilité possible de données, à quelle échelle géographique)
- \* Y a-t-il un service statistique ? Si oui, nom et coordonnées des référents techniques sur les sources internes.
- \* Publications (à se faire envoyer ou connaître adresse internet pour télécharger, rapport d'activité...)
- \* Conseil d'autres éventuels contacts à prendre utiles pour l'étude sur les indicateurs d'alerte dans ou hors de la structure
- \* Pour le lot 2 : si la structure accueille du public, demande des coordonnées de la personne auprès de qui se procurer la liste des permanences/ structures sur le terrain, lieu d'accueil de public avec si possible adresse, nom et coordonnées de responsable, dans les 30 départements retenus pour l'enquête du lot 2.

### **3/ Bibliographie**

Brou Adjé : Plan national d'action pour l'inclusion sociale – annexe statistique, DREES, sous-direction « observation de la solidarité », bureau « lutte contre l'exclusion ». 2005

Elise Clément : « Les dépenses d'aide sociale départementale en 2007 », Etudes et Résultats n°682, DREES, mars 2009.

Sophie Cristofeli et Alexia Stefanou : « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2006-2007 », Note d'information n°09-18, juin 2009, Ministère de l'Education nationale. La publication précédente sur ce thème, portant sur l'année scolaire 2005-2006, datait de mai 2007.

Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Personnes des défavorisés : L'état du mal-logement en France, rapport annuel 2009.

Jean-Baptiste de Foucauld (Président), Marie Reynaud et Michel Cézard (rapporteurs) : Emploi, chômage et précarité – Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir. Rapport du CNIS n°108. Septembre 2008.

Jacques Freyssinet (Président), Pascal Chevallier et Michel Dollé (rapporteurs) : Niveaux de vie et inégalités sociales. Rapport du CNIS n°103. Mars 2007.

Didier Gélot et Emmanuelle Nauze-Fichet. « Pauvreté et exclusion dans les années 2000 : analyse d'un tableau de bord ». Regards sur l'actualité n° 345 (numéro spécial sur le Grenelle de l'Insertion). La Documentation française. Novembre 2008.

Denis Gorce et Audrey Capron : « BMO 2009 : les employeurs révisent à la baisse leurs perspectives d'embauche ». Repères & Analyses Statistiques. Direction statistiques, enquêtes et prévisions. Pôle emploi. Avril 2009.

Maryse Marpsat et Jean-Marie Firdion (dir). La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domiciles et les mal-logés dans les années 90. INED, série Travaux et Documents n°144. 2000

Médecins du Monde. Rapport 2007 de l'Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde, octobre 2008.

Marc Prévot et Philippe Schmit, « Logement social : du numéro unique à la demande unique », Rapport n° 4587-02 du Conseil Général de l'environnement et du Développement Durable, Août 2008.

Eric Renard : « Les fonds de solidarité pour le logement : l'aide des départements au logement des personnes défavorisées », Etudes et Résultats n°670, DREES, novembre 2008.

Secours populaire français. Bilan d'activité 2007.

Secours Catholique : Familles, enfance et pauvreté. Statistiques d'accueil 2007.

Sénat. « La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale : quels indicateurs ». Les documents de travail du sénat, série Etudes économiques. juin 2008

#### **4/ Dictionnaire des sigles**

ADF	Association des Départements de France
AIVS	Agence Immobilières à Vocation Sociale
ALPIL	Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement
ANLCI	Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme
ANDASS Généraux	Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des Conseils Généraux
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes)
CA	Conseil d'Administration
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASO Monde	Centres d'Accueil, de Soins et d'Orientation de la Mission France de Médecins du Monde
CCAS	Centres Communaux d'Action Sociale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
CGTI	Conseil Général des Technologies de l'Information
CIAS	Centres Intercommunaux d'Action Sociale
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAS	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CNIS	Conseil National de l'Information Statistique
CNLE	Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
COMPAS-TIS	Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale - Traitement des Informations Sociales
CRÉDOC	Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

DALO	Droit Au Logement Opposable
DDASS	Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Education Nationale
DGAS	Direction générale de l'Action Sociale
DGI	Direction Générale des Impôts. Remarque : cette administration a fusionné avec la Direction Générale du Trésor public pour former la Direction générale des finances publiques (DGFIP).
DUHP	Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages
DRASS	Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EDF	Electricité De France
FAPIL	Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement
FNARS	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FNASAT	Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage)
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
HCLPD	Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
INSEE	Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense
MDH	Maison Départementale du Handicap
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OFDT	Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
OVE	Observatoire de la Vie Etudiante
PIAAC	Program for International Assessment of Adult Competencies

PNAI	Plans Nationaux d'Action pour l'Inclusion sociale
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
UNCCAS	Union nationale des centres communaux d'action sociale
UNIOPSS	Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
ZUS	Zone Urbaine Sensible